

PTSM 39

**COFIL PLÉNIER DU
19 OCTOBRE 2022
CHS St-Ylie Jura**

**BILAN 2021 ET
PROJECTIONS
2022/23**

**GROUPE ENFANTS-
ADOLESCENTS ET
GRANDS
ADOLESCENTS**

Fiche synthétique de suivi d'action

**Axe 2 : Travailler sur des projets d'équipes mobiles
- Équipe mobile sanitaire pédopsychiatrie**

Pilotes et co-pilotes :

J. ROSSIGNOL

Dr DELCEY

Mme RIVERON Directrice Enfance et Famille (CD39)

ACTIVITE EQUIPE MOBILE PEDOPSYCHIATRIE

En 2020	En 2021	Du 01/01 au 30/06/22
130 patients	150 patients	113 patients
1126 actes	1642 actes	1113 actes
13 conventions signées	5 conventions signées	3 conventions signées
17 interventions (8 enfs)	22 interventions (11 enfs)	14 interventions (11 enfs)

CONVENTIONS D'INTERVENTION EMP

DATE SIGNATURE	SIGNATAIRE	STRUCTURE
Déc 2019	Mr TRIOMPHE David	Ecole primaire de Sellières
Janvier 2020	Mme ROSTOLLAN Aline	Collège Notre Dame de la Salette à Voiteur
Janvier 2020	Mr PEYRAT Jérôme	DITEP ASMH de Revigny
21/01/20	Mme FRANZETTI Isabelle	EREA de Crotenay
22/01/20	Mr BARRAUX Claude	IME de Perrigny (APEI)
05/02/20	Mr POUX-BERTHE Jérôme	Ecole primaire J. Prévert à Lons
11/02/20	Mme RENAUD Corinne	Collège de Moirans en Montagne
18/02/20	Mme JOBELIN Sophie	MECS Prélude à Lons le Saunier
18/02/20	Mme JOBELIN Sophie	Foyer Cap vie à Lons le Saunier
18/02/20	Mme JOBELIN Sophie	MECS de Champandré
19/02/20	Mr PERRIN Philippe	Groupe scolaire de Pont de Poitte
20/02/20	Mme JANNET Yolande	Ecole primaire d'Arinthod
21/02/20	Mme JOBELIN Sophie	MECS de Poligny
02/09/20	Mr ZOCCHETTI Ludovic	MECS de Lavigny
09/03/21	Mme BAUD Stéphanie	Ecole maternelle de Perrigny
26/03/21	Mr PERNOT Clément	Conseil Départemental 39
14/06/21	Mr BOUILLER W.	ASEAJ
22/11/21	Mr DECHAUX Philippe	MECS Mesnay
14/12/21	Mme JEUNET Béatrice	Ecole Notre Dame à Morez
21/01/22	Mme CAGNELLE Lydie	Foyer La vie au grand air
08/04/22	Mr BROCARD Florian	La Ferme du Lama Bleu
23/05/22	Mr BINET Cyrille	Ecole J. Brel à Poligny

Nb de conventions signées au 31/12/2021	Patients	Nb actes
19	150	1642

Objectifs 2022 :

Renforcer l'équipe mobile de pédopsychiatre sur le nord du département et plus particulièrement sur le secteur de Champagnole avec potentiellement une offre clinique.

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 3 : Maison des Adolescents

3.1 Créer des antennes sur le territoire (Dole - Haut Jura – Lons le Saunier – Champagnole)

Pilotes et co-pilotes :

Mme Ophélie JAFFARD – Directrice Déléguée CHS

J. ROSSIGNOL Cadre Supérieur de Santé Pédopsychiatrie

CD 39 : Personne ressource en participatif, Directrice Enfance et Famille Mme RIVERON

- Demande de l'ARS région fin 2019 pour que le CHS dépose un projet MDA ayant une dimension Départementale. Cette visée de couverture départementale a été conforté par la suite par le PTSM.

- Projet adressé le 20 Mars 2020 avec l'idée que la MDA du Jura sera organisée en structures ouvertes où les adolescents pourront se rendre librement et gratuitement sans qu'une autorisation parentale préalable ne soit nécessaire. L'implication des parents sera cependant recherchée. Le mardi 08 juin 2021 réunion en visioconférence sur les suites du projet avec ARS Région 39, DCPT-DD39, M. Foucard, Dr Delcey, J. Rossignol et C. Gineston (retour sur réunion M. Foucard au COPIL PTSM du 09 juin 2021). Financement à plus de 50% du projet ce qui permet de penser l'ouverture dans un premier temps des sites Lédonien et Dolois.

Les sites d'accueil de la MDA du JURA seront choisis de façon à être aisément accessibles pour les populations adolescentes, à proximité des transports en commun et des établissements d'enseignements.

Chacun des lieux d'accueil doit être pourvu au minimum de deux bureaux, d'un espace d'accueil et de salles d'activités. Le travail réalisé depuis juin 2021 :

- Locaux (10 rue des Arènes à Dole et rue de Capucins à Lons)
- Il a été question de rencontrer les partenaires pour échanger sur le projet et les missions de la MDA du Jura
- De recruter les professionnels
- De programmer des immersions et des temps de rencontre avec les partenaires
- De lister, référencer et commander le mobilier et le matériel nécessaire à l'activité, la téléphonie et les besoins en informatique.
- De travailler la communication, flyers, affiches, formation CANVA des professionnels, création d'un logo, habillage des vitrines, publication...
- D'amorcer des partenariats (Passerelle 39, CSAPA, PJJ, planning familial, Pédiatrie, juristes...)
- De penser la fonction d'accueil en équipe et de définir le périmètre d'intervention
- Ouverture au Public pour la MDA de Dole : le 7 novembre 2022
- L'ouverture de la MDA de Lons est soumise à la fin des travaux de rafraichissement

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 1 : Coordination du secteur de l'enfance (social, médicosocial, sanitaire) :
1.1 Travailler sur le projet de création d'une Cellule cas complexes
infantojuvénile territorial enfants-adolescents-grands adolescents

Pilotes :

C. GINESTON

J. ROSSIGNOL

Dr VUILLEMIN jusqu'à 2021, à compter de septembre 2022 Dr GRANDVOINNET
Christelle.

Co-pilote :

S. RIVERON Directrice Enfance et Famille du CD 39

Introduction :

Le champ de l'enfance a pour spécificité de réunir un nombre important d'intervenants (sanitaire, médico-social, social, associatif, libéral, judiciaire, Éducation Nationale).

Il s'agit de coordonner l'accompagnement et les interventions des professionnels afin de répondre aux situations complexes d'enfants, adolescents, grands adolescents sur le territoire du Jura qui n'entrent pas dans le champ habituel des dispositifs existants et mettent les professionnels en difficulté.

En lien avec la plateforme PTSM 39, les professionnels de terrain estiment nécessaire de créer une instance pour coordonner au mieux le parcours des mineurs en situation complexe dans le domaine de la santé mentale.

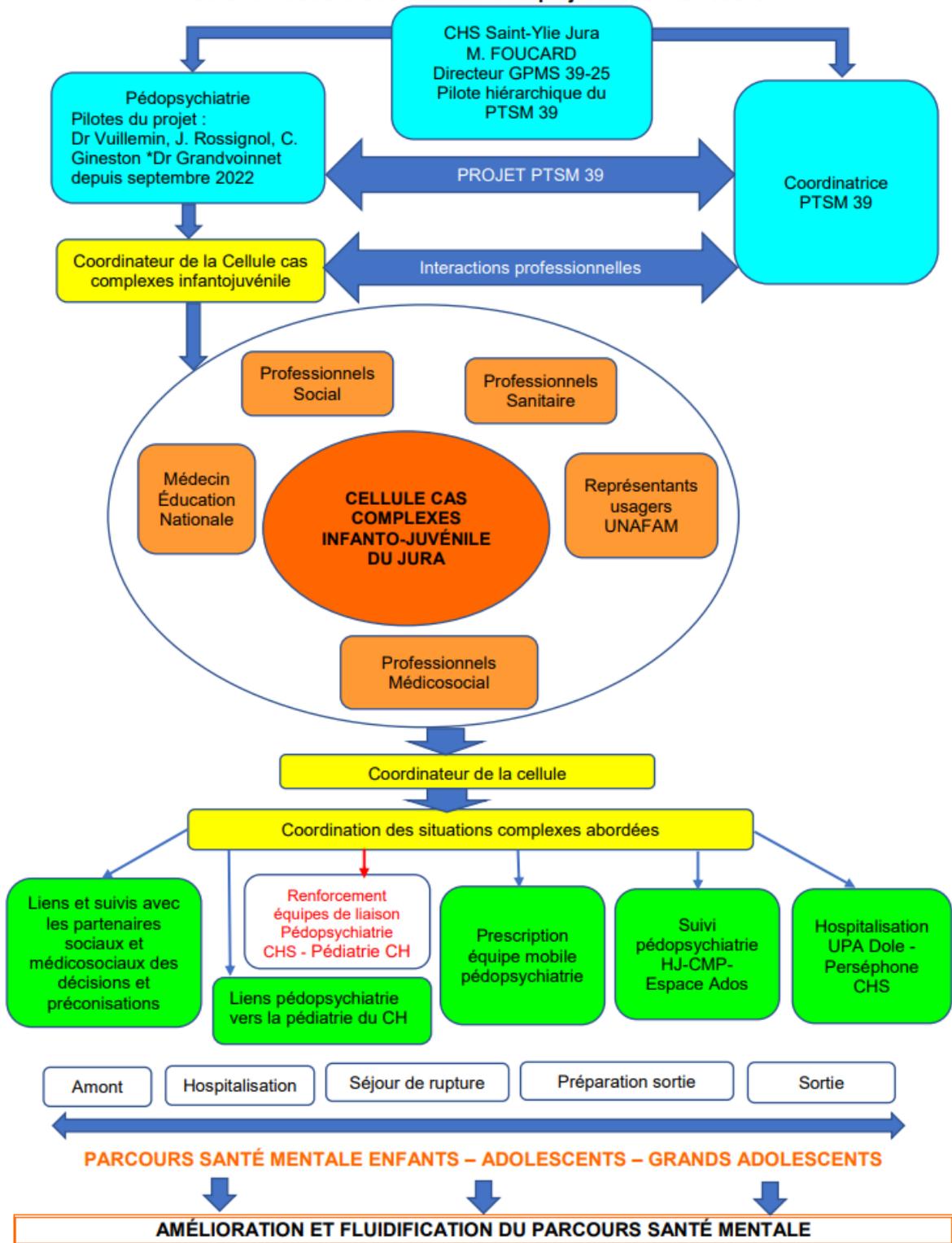
Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan Territorial de Santé Mentale du Jura et en lien avec le Plan Régional de Santé.

Conformément aux recommandations de l'HAS nous visons à intervenir précocement de manière globale et coordonnée et d'assurer cohérence, continuité et complémentarité des interventions tout au long du parcours de l'enfant/l'adolescent pour prévenir les risques de rupture dans les parcours.

C'est cette logique qui est convoquée ici afin de permettre à l'ensemble des intervenants de se reconnaître et de travailler ensemble les situations complexes rencontrées par les mineurs pour définir et mettre en place un parcours adapté à leurs besoins.

C'est également une instance de veille des problématiques partenariales et organisationnelles mises en lumière par l'analyse de situations individuelles et articulées avec la plateforme PTSM. Elle est aussi un lieu d'information permanent des outils disponibles sur le territoire dans ce domaine spécifique. Soit deux temps, un sur l'étude des situations complexes, et un second sur la présentation des dispositifs ou outils de prise en charge sur le territoire.

Schéma illustrant les articulations du projet et ses interactions :



Les membres de la cellule cas complexes infantile départementale :

Fonction	Organismes
Coordonnateur CLSMI	CHS Saint-Ylie Jura
Un médecin pédopsychiatre	CHS Saint-Ylie Jura
Un professionnel de pédopsychiatrie	CHS Saint-Ylie Jura
Un représentant de l'encadrement pédopsychiatrie	CHS Saint-Ylie Jura
Coordonnateur PTSM	CHS Saint-Ylie Jura
Un représentant de la Direction Enfance et Famille	Conseil Départemental
La DEF ou son adjoint DEF en charge de la PMI	Conseil Départemental
Un responsable de l'UTAS et en alternance un responsable PMI	Conseil Départemental
MDPH – chargé de mission dispositif RAPT	Conseil Départemental
ETAPES – Représentant Département Enfance	ETAPES
Un représentant du dispositif DITEP et du dispositif CADA	ASMH
Un représentant des MECS	JURALLIANCE en alternance VAGA et PEP
Le Médecin Scolaire La CTSS	Education Nationale
Un responsable local des services périscolaires	CCAS
Un représentant des services du Milieu Ouvert	ASEAJ- UDAF-ABRAPA (ex PRODESSA)
Un représentant	APEI
Un représentant	UGECAM
Un coordonnateur CLSM	CCAS de Lons-le-Saunier
Un représentant	UNAFAM du Jura
Un représentant de la Direction Territoriale PJJ	Protection Judiciaire Jeunesse
Un représentant du CAMSP	CAMSP

La préparation et l'animation de la Cellule est assurée par Catherine GINESTON Coordinatrice du PTSM 39 et la co-animation par Sylvie RIVERON Directrice Enfance et Famille du CD 39.

- La coordination par Jean-Denis Gaillard Infirmier Psy et Coordinateur de l'EMP et de la psychiatrie de liaison.
- Présence lors des séances de l'équipe d'encadrement, de l'assistante sociale, de la psychologue, de l'EMP et du CMP.
- Le Docteur GRANDVOINNET remplacera dès la séance de novembre 2022 le Docteur Vuillemin suite à son départ à la retraite.

➤ **1^{er} avril 2021 :**

Création des outils de fonctionnement de la Cellule : fiche de saisine, Charte partenariale et règlement intérieur

➤ **07/09/21**

Première réunion avec les partenaires : présentation du projet et membres du groupe de travail.

Présentation de la cellule, fiche de saisine, Charte Partenariale.

Deuxième temps : présentation de la pédopsychiatrie sur le territoire et de son organisation.

➤ **07/12/21** Première cellule cas complexes infanto juvénile

Un temps situations complexes : deux situations abordées.

Un temps présentation des services Enfance et Famille CD39 (ASE, PMI, Famille d'Accueil...)

➤ **29 mars 2022 : Deuxième Cellule cas complexes**

Une situation abordée et point d'avancée des deux situations précédentes. Présentation du dispositif DITEP et du dispositif Communauté 360 de la MDPH.

➤ **Prochaine réunion de la Cellule le 07 novembre 2022.**

Malgré deux réponses négatives à Appel à projet et dans l'attente, nous avons procédé à un montage partenarial et devant l'importance de la mission.

Ainsi nous avons pris sur nos temps CHS et co-animation du CD 39 pour lancer et faire vivre ce projet sur le territoire du Jura.

PTSM 39

**CELLULE CAS COMPLEXES EN SANTÉ MENTALE INFANTO-JUVÉNILE
DÉPARTEMENT DU JURA**

FICHE DE SAISINE

Fiche à transmettre 1 mois avant la date de cellule à Catherine GINESTON Coordinatrice PTSM 39 :
mail : catherine.gineston@chsjura.fr
Tél : 06.79.73.71.35

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Date de la demande : / /

NOM : _____ Prénom(s) : _____

Fonction : _____ Structure : _____

Mail : _____ Tél : _____

INFORMATION SUR LE MINEUR

NOM : _____ Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse complète : _____

SITUATION DU MINEUR

	Père	Mère	Responsable légal
NOM			
Prénom			
Adresse complète (si différente)			
Téléphone (fixe et portable)			

Autre lieu de vie du mineur (famille d'accueil, MECS etc...) préciser : _____

Structure : _____ Adresse : _____

Mail : _____ Tél : _____

Réfèrent (ASE, justice...) préciser : _____

NOM : _____ Adresse : _____

Mail : _____ Tél : _____

A-t-il des antécédents médicaux ou sociaux ?

Si oui, qui assure sa prise en charge médicale ?

MOTIF DE SAISINE

Problématique(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Actions déjà mise en place, partenaires sollicités, freins ou difficultés rencontrés :

.....

.....

.....

.....

.....

Attentes vis-à-vis de la cellule :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Membre de la cellule dont la présence vous semble indispensable pour évoquer la situation lors de la prochaine réunion (suivi social, médical...)

Structure	Intervenant

Préconisations de la cellule

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 6 : Poursuivre le partenariat Plateforme PTSM – Éducation Nationale
Accompagnement à l'Analyse de la pratique des Assistantes sociales des collèges et lycées du Jura

Pilotes :

C.GINESTON
S. GAILLARD

Bilan de Mme Colnot Conseillère Technique service social en faveur des élèves – Direction des services de l'Éducation Nationale du Jura :

Depuis la mise en place des séances d'analyse de la pratique dans le cadre du partenariat avec la plateforme, les retours des assistantes sociales de l'Éducation Nationale sont très favorables.

Les assistantes sociales scolaires interviennent de façon régulière en établissement scolaires mais ne sont pas présentes dans chacun des établissements de façon quotidienne. Le temps d'analyse de la pratique permet un cadre de réflexion sur les modes de fonctionnement institutionnels, ce qui les aide à se positionner au sein des équipes constituées de professionnels de champs disciplinaires divers.

Les séances d'analyse permettent un échange sur les problématiques qu'elles rencontrent dans leur travail. L'expression dans un cadre sécurisé permet une prise de distance vis-à-vis des difficultés rencontrées dans leur pratique quotidienne.

Ce temps d'analyse a favorisé et de continue de favoriser :

- L'apport de connaissances
- L'apport de nouvelles compétences
- Une cohésion d'équipe renforcée
-

Ce partenariat a permis une connaissance mutuelle des services et des missions de chacun ; les contacts entre les services sont plus aisés, des relations de travail se sont développées pour une meilleure coordination auprès des adolescents et des familles. Une immersion au sein du CMP est prévue en octobre 2022.

Je profite de ce bilan pour remercier Madame Gaillard, Madame Gineston pour la qualité de leur écoute aux besoins du service social en faveur des élèves et aux contraintes inhérentes à notre mode de fonctionnement et qui ont permis la création de ce partenariat.

Je remercie également Mme David qui a accepté de poursuivre le travail.

Le partenariat engagé depuis Juin 2018 entre l'Education Nationale et la Plateforme de coordination se poursuit dans le cadre du PTSM et pour cette nouvelle année scolaire 2021-2022.

Projet élaboré entre la coordination du PTSM, la Conseillère technique de Service Social de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Me Colnot, Sophie Gaillard psychologue en pédopsychiatrie et formatrice interne au CHS et avec l'accord du Dr Vuillemin médecin Chef de Pédopsychiatrie du CHS. L'objectif est de permettre de répondre aux difficultés des assistantes sociales scolaires du Jura face à des situations pratiques en lien avec des troubles psychiques des jeunes et des familles rencontrés dans les

établissements scolaires.

Par ailleurs, dispersion géographique des assistantes sociales scolaires.

Nécessité d'apporter aux assistantes sociales scolaires un temps d'élaboration et d'analyse de la pratique en commun.

Bilan 2021-2022 réalisé par Sophie Gaillard psychologue en Pédopsychiatrie au CHS et formatrice pour ce projet :

Les séances d'analyse de la pratique auprès des assistantes sociales scolaires sont à la fois cliniques et épistémiques. Elles ont lieu le lundi de 9h à 12h à raison de six séances par an. Néanmoins, cette année cinq séances ont été réalisées pour cause d'arrêt maladie. Le temps psychologue concerne la fonction FIR (Formation, information, recherche), ce qui permet de développer le partenariat sans impacter les temps clinique et institutionnel. Ces moments ont l'avantage d'apporter le recul nécessaire à la pratique avec un public, jeune ou adulte, puisque les AS scolaires rencontrent également les parents et peuvent se rendre à leur domicile. L'absentéisme est la raison la plus fréquente de leurs interventions. Ces situations de désarrimage scolaire sont très souvent liées à des troubles psychiques de type phobie scolaire, angoisse de séparation ou de morcellement, sont repérer également des sentiments de persécution. Ainsi, le GAP permet de comprendre ce qui est en jeu pour chaque situation. Le temps de l'élaboration théorico-clinique permet très souvent de sortir de l'impasse. C'est une mise en sens à partir de questionnements issus de la pratique professionnelle.

Chaque participante est invitée à présenter une situation issue de sa pratique, une conversation en découle avec des repérages cliniques tant éclairants pour la situation en cause que pour d'autres pouvant relever de la même problématique. Suite à cet échange, une question théorique est extraite qui est abordée dans la seconde partie de la séance.

Ce partenariat a l'avantage de proposer une analyse spécialisée et une écoute orientée par la pratique avec les enfants et les adolescents présentant des grandes difficultés psychiques. Un partenariat qui permet une meilleure compréhension du travail de chacun et des différents services. Des immersions au sein du CMP sont en cours de réalisation.

Sur la dernière séance, K. David, psychologue en pédopsychiatrie au CHS s'est présentée et a accepté de prendre ma suite.

Bilan GAP année 2021-2022 réalisé avec les assistantes sociales :

Toutes les participantes demandent à poursuivre le GAP. C'est un espace d'élaboration, de recherche et d'échange, qui favorise la prise de recul nécessaire à la poursuite des accompagnements et des prises en charge.

La salle à l'espace Canopé à Lons-le-Saunier convient parfaitement.

Les supports d'enseignements et les contenus répondent aux attentes de l'ensemble des participantes. La méthodologie correspond aux besoins de ce groupe. Les participantes disent pouvoir réinvestir les acquis de la formation dans leur vie professionnelle.

Toutes les participantes reconnaissent l'utilité du GAP et demandent un plus grand nombre de séances. Elles souhaiteraient en situation d'urgence pouvoir solliciter le GAP.

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 5 : Renforcer l'offre départementale des familles d'accueil et d'assistants familiaux

**5.1 Recruter, former, accompagner des familles d'accueil spécialisées
« Handicap psychique »**

Pilotes :

Mme RIVERON Directrice Enfance et Famille (CD39)

Mme GINESTON (CHS)

Préambule :

Ce projet est à mettre en perspective et en amont du travail qui sera à engager en 2023 dans l'axe transversal 3 du CTSM « travailler sur des projets permettant la création de familles d'accueil thérapeutiques. »

En effet, il nous a semblé important de former dans un premier temps, les ASFAM du CD 39 demandeuses d'une formation spécifique « Handicap Psychique ».

Aussi nous avons fait le choix d'une formation sur mesure dispensée par les professionnels de Pédopsychiatrie et formateurs du Service Formation Continue du CHS afin de répondre à leurs attentes et besoins.

Ainsi, les professionnels déjà formés sur ce champ et qui le souhaitent pourraient bénéficier d'un 2^{ème} agrément en tant que famille d'accueil thérapeutique pour les mineurs souffrant de handicap psychique.

C'est une possibilité qui sera à articuler au moment du lancement du projet de l'axe 3 (portage du projet par le CHS et par les pilotes médecin psychiatre Mr le Docteur Barba pour la partie adultes et le Docteur Delcey Pédopsychiatre pour la partie les mineurs).

Les étapes de construction et réalisation du projet, son financement

2021 :

➤ **12/01/21 :**

Réunion de travail et lancement du projet (Mme RIVERON et Mme GINESTON).
Articulation avec le Dr Delcey.

➤ **Démarche adoptée par le CD 39 :**

Prendre en compte l'évaluation de la formation qui a eu lieu les 1^{er} et 2 octobre 2020 : « Attitude et comportement pour faire face à des situations particulières » (formation CNFPT dont 13 Assistantes Familiales), afin de construire un questionnaire à l'attention de l'ensemble des ASFAM du CD 39 (environ 200 professionnels).

- Le retour d'évaluation des besoins va vers une demande de formation spécifique plus ciblée en Santé Mentale.
- Ces éléments permettent la construction d'un questionnaire en fonction de ce bilan de la première formation.
- Elaboration et envoi du questionnaire par la Directrice Enfance et Famille aux 200 ASFAM du CD 39 en mai 2021, Retour attendu le 30 Juin 2021
- Synthèse des retours, besoins exprimés S.Riveron et C.Gineston en Sept 2021

- Oct 2021 : Restitution des besoins au Service Formation continue du CHS et demande d'une proposition pédagogique et financière pour une formation correspondante « accueillir et comprendre les troubles psychiques de l'enfant et de l'adolescent » A.Sba et C.Gineston. Perspective mise en œuvre 2022.
 - Déc 2021 : rencontre DRH CD 39, Responsable service formation CD 39, S.Riveron et C.Gineston : Retour sur proposition pédagogique et financière.
Validation du projet et de son financement par le CD 39 pour une formation en 2022 pour un groupe de 12 ASFAM et selon les besoins pour une 2^{ème} formation début 2023.
 - **1^{er} Semestre 2022 :**
Validation Service Formation pour élaborer les contenus pédagogiques et organisationnels du projet avec les formateurs.
Réalisation et transmission de la fiche pédagogique finalisée au CD 39 pour la mise en œuvre et modalités.
- 28 et 29 Novembre 2022 :**
Un premier groupe, à ce jour de 15 ASFAM participera à la formation au Service Formation du CHS (cf fiche pédagogique ci-jointe)
La formation sera dispensée par le Dr Guillaume Delcey Pédopsychiatre, Me Barba psychologue au PAL pour la 1^{ère} journée.
Jean-Denis Gaillard infirmier psy sur l'EMP, infirmier de liaison Pédopsy-Pédiatrie, coordinateur de la Cellule Cas complexes infanto-juvénile, Sophie Gaillard psychologue au CMP et sur l'EMP.
A noter que les ASFAM, en réponse à leurs demandes et besoins pourront bénéficier de l'intervention de l'équipe mobile de Pédopsychiatrie. (cf tableau bilan équipe mobile pédopsychiatrie).
Elle leur sera présentée lors de la 2^{ème} journée de formation.

Accueillir et comprendre les troubles psychiques de l'enfant et de l'adolescent



Public

Professionnel famille d'accueil

4 à 12 participants / Session



Toute situation de handicap, problème de santé ou difficulté d'apprentissage, sera étudiée afin d'adapter les modalités pédagogiques

Objectifs pédagogiques

- ❖ Approfondir ses connaissances des troubles psychiques de l'enfant et de l'adolescent
- ❖ Adapter son attitude et sa communication, fondement et construction du lien
- ❖ Apprendre à écouter et à accueillir la souffrance
- ❖ Apprendre à se repérer dans la clinique de l'adolescent
- ❖ Découvrir les différents partenaires du territoire

Parcours pédagogique



Aucun

PRÉREQUIS

Jour 1

Travail sur les représentations des troubles psychiques
Comprendre les troubles psychiques
Développement de l'enfant
Apprendre à écouter et à accueillir

Jour 2

La relation transférentielle
La clinique de l'adolescent
Les ressources du territoire

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques
- Mises en situation
- Exposé

Modalités d'évaluation

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation
- Questionnaire d'évaluation des connaissances
- Grille d'évaluation à chaud



Durée

14 heures / 2 jours

Bibliographie / Webographie

- « Le concept de fonction contenante », Albert Ciccone – Santé mentale, février 2009 (N°135)
- « L'intersubjectivité, la clé du processus thérapeutique », Serge Tisseron – Enfance & Psy, Erès, 2014/1 (N°62).



Théorie : 40%



Pratique : 60%

Centre Hospitalier Spécialisé St-Ylie Jura – 120, Route Nationale – BP 100 – 39108 DOLE Cedex
Contact : Agnès SBA - Tél. : 03.84.82.81.38 – Fax : 03.84.82.98.29
N° Déclaration d'activité : 43 39 00964 39 - N° SIREN : 263 900 144 - Code APE : 8610Z – 04/11/2021



GROUPE ADULTES

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 1 : Coordonner les réponses pour l'accès et le maintien à domicile des personnes en souffrance psychique autonomes ou accompagnées :

Travailler sur des projets de création ou de consolidation d'hébergements pour des personnes en souffrance psychique.

1.1 Diversifier et adapter l'offre d'Hébergement en fonction des besoins des personnes en situation de Handicap Psychique et notamment les personnes vieillissantes.

Pilotes :

S. CAILLET (ASMH)

Co-pilotes :

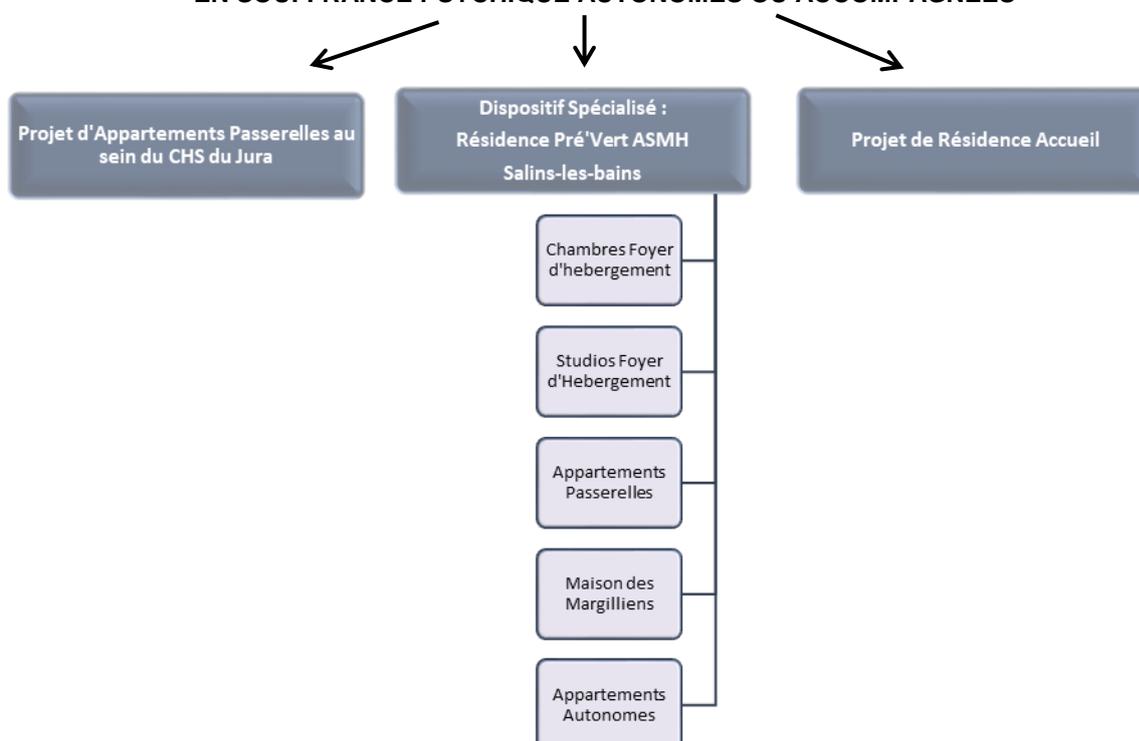
Dr GUILLAUME

Dr CILIBIU

A FOREY

Mme CHARTON

COORDONNER LES REPNSES POUR L'ACCES ET LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE AUTONOMES OU ACCOMPAGNEES



PARCOURS RESIDENTIEL AU SEIN DU DISPOSITIF SPECIALISE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUES



DIVERSIFIER ET ADAPTER
TRANSFORMATION DE L'OFFRE :

L'OFFRE D'HEBERGEMENT DANS UNE DYNAMIQUE DE

Constat :

Depuis sa création, le Pôle Hébergement du Dispositif Spécialisé dispose 4 Types de prises en charges assurées par la même équipe éducative à savoir :

- Chambres en Foyer d'Hébergement,
- Studios meublés en Foyer d'Hébergement,
- Studios au sein de la résidence Pré Vert en SAVS, (appartement dans l'enceinte de l'établissement, ces derniers permettent aux personnes de vivre en semi- autonomie et de préparer l'accès à un hébergement autonome),
- Appartements auprès de bailleurs privés sur Salins-les-Bains et sa périphérie en SAVS.

Jusqu'à présent l'accueil en Foyer d'Hébergement / Service d'Accompagnement de la Résidence Pré'vert à Salins-les-Bains était conditionné par une admission à l'ESAT Spécialisé. Ainsi, quand une personne quittait l'ESAT Spécialisé (retraite, démission, autre projet professionnel...), elle devait également quitter la Résidence Pré'vert, ce qui ne favorisait pas la continuité du parcours. Les personnes vieillissantes se retrouvaient au moment du passage à la retraite, au-delà de quitter leur emploi, à devoir également rechercher un autre lieu de vie, de trouver de nouveaux repères et s'adapter à ce changement de vie.

Il paraissait nécessaire au vu de l'évolution des besoins des personnes en souffrance psychique de pouvoir proposer un parcours résidentiel adapté à leurs besoins.

C'est pourquoi, nous avons repensé en interne notre offre en matière d'habitat spécialisé, en nous appuyant sur les besoins recensés à travers notre Commission Habitat qui avait été mise en place pour poursuivre et développer la dynamique évolutive de l'habitat pour des personnes en souffrance psychique.

Cette diversification de l'offre en matière d'habitat a pour objectif premier de raisonner en parcours et de répondre au mieux aux besoins des personnes en souffrance psychique. Cette initiative a d'ailleurs été renforcée suite au PTSM afin de co-construire un projet en partenariat avec le CHS du Jura.

Ainsi, nous avons réalisé plusieurs groupes de travail avec le Dr Guillaume, Mme Forey, Mme Charton afin de co-construire entre le sanitaire et le médico-social une réponse adaptée au regard des besoins et des parcours des personnes en situation de Handicap Psychique. L'objectif était de réajuster l'offre existante en matière d'habitat et d'accompagnement afin de rechercher des alternatives s'adaptant à la fluctuation de la maladie.

C'est pourquoi, l'ASMH a fait l'acquisition d'une maison que nous avons aménagé afin d'enrichir les propositions en matière d'habitat. Il s'agit d'une maison individuelle proche de la résidence Pré'Vert offrant une colocation pour 3 personnes et un studio pouvant accueillir un couple ou non.

Ce type d'habitat permet au personne choisissant de vivre en autonomie d'intégrer un logement inclusif, proche de la résidence et des commerces.

Cette alternative représente un lieu de vie qui permet en fonction du processus d'autonomisation de chacun, d'adapter l'accompagnement des personnes selon les périodes de latence ou de recrudescence des troubles psychiques.

Le cadre architectural et contractuel permet à chaque personne d'être acteur et d'investir un processus d'autonomisation qui lui est propre. Le règlement intérieur est exploité comme un réel support, sur lequel figure entre autres les engagements de chacun, le rôle des intervenants, etc... L'absence de professionnel au quotidien permet de renforcer les liens de la vie en communauté dans le souci et le respect de son « pair ». Ce fonctionnement renforce selon nous le potentiel soignant du groupe et favorise l'accès à une vie en autonomie. Les habitants pourront ainsi être responsabilisés, chacun doit veiller les uns sur les autres, ils ont le devoir de prévenir l'équipe de la Résidence Pré'Vert en cas de difficulté. De plus, ils peuvent avoir accès aux activités proposées au sein de la Résidence afin de garantir un étayage suffisamment contenant.

Ainsi, l'objectif de cette transformation de nos prestations en matière d'habitat est de :

- FAVORISER UN PARCOURS RÉSIDENTIEL SOUPLE.
- FACILITER L'ACCÈS À UN HABITAT ADAPTÉ AU HANDICAP PSYCHIQUE.
- EVALUER L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE.
- FACILITER LES ESSAIS, STAGES AFIN D'IMPULSER UNE DYNAMIQUE DANS LE PARCOURS DE VIE DE LA PERSONNE EN FONCTION DE SES BESOINS ET POSSIBILITES.
- FACILITER LA MISE EN PLACE DE SEJOURS RUPTURES DU SANITAIRE AU MEDICO-SOCIAL OU DU MEDICO-SOCIAL AU SANITAIRE.
- PRÉVENIR LES RUPTURES DANS L'HABITAT ET FAVORISER LE MAINTIEN DANS L'HABITAT.
- D'OUVRIR L'ACCESSIBILITE DES STUDIOS AU SEIN DE LA RESIDENCE EN SAVS A DES PERSONNES SORTANTES DU CHS DU JURA N'AYANT PAS FORCEMENT UN PROJET EN LIEN AVEC L'ESAT SPECIALISE.
- DEVELOPPER UNE REPOSE D'HABITAT AUTONOME, PROCHE DE LA RESIDENCE PRE'VERT, A MI-CHEMIN ENTRE LE TOUT COLLECTIF, LE SEMI-COLLECTIF ET LE DOMICILE ISOLE. CETTE ALTERNATIVE PRIVILEGIE LE MAINTIEN DE LA STABILITE PSYCHIQUE DES PERSONNES.
- FAVORISER L'INCLUSION ET PREVENIR DES RISQUES DE RUPTURE DE PARCOURS.
- FAVORISER L'ENTRAIDE ENTRE « PAIRS » ET LA PLACE DU GROUPE COMME FEDERATEUR ET L'AUTO-DETERMINATION.

Bilan 2021 :

Ce redéploiement de moyens nous a permis :

- **L'admission de 2 patients du CHS au sein de la Résidence Pré'Vert.**

- **Le « patient Pilote »**

Depuis le 16 Mars 2021, le « patient pilote » est accueilli dans un studio de l'habitat passerelle à la Résidence Pré Vert. Dès son admission, Monsieur a bénéficié d'un suivi par le Pôle Thérapeutique de l'Unité (psychiatre, psychologue, infirmier) de manière à assurer la continuité de son suivi psychiatrique et psychologique et de lui offrir un cadre contenant et rassurant. Des temps éducatifs réguliers ont été mis en place dans le but d'évaluer avec Monsieur ses besoins en accompagnement (courses, budget, repas...). Très rapidement, Monsieur a pu nommer son souhait de visiter l'ESAT Spécialisé puis a pu effectuer des essais qui se sont avérés concluants. Ainsi, progressivement Monsieur s'est inscrit dans une dynamique de reprise d'une activité professionnelle à travers l'ESAT Spécialisé. En lien avec la psychiatre et la Direction, ont été défini un temps adapté à sa fatigabilité psychique. Ainsi, des points réguliers ont été mis en place pour évaluer l'impact de cette reprise du travail et des ajustements ont été effectués.

A ce jour, Monsieur a investi son studio Habitat Passerelle, une curatelle exercée par l'UDAF a pu être mise en place ce qui lui permet de mieux gérer son angoisse vis-à-vis des démarches administratives. Le lien de confiance avec l'équipe éducative semble créé, il n'hésite pas à solliciter si besoin.

En parallèle, il se rend à l'ESAT Spécialisé tous les jours du Lundi au Vendredi en bénéficiant d'une adaptation au niveau de son temps de travail au regard de la recrudescence des symptômes.

Monsieur a pu en premier temps s'approprier son habitat pour lui permettre dans un second temps de s'investir dans son parcours professionnel et retrouver une identité tant professionnelle que sociale.

- **Un patient du pavillon chronique « des Pins » hospitalisé sous contrainte depuis plus de 14 ans,**

Au regard du projet et du profil de cette personne, nous l'avons accueilli à la Résidence Pré Vert en lien étroit avec D. CILIBIU, l'équipe soignante, l'assistante sociale et la curatrice. Ce patient hospitalisé depuis plus de 14 ans avait pour projet de sortir d'hospitalisation, dans un cadre suffisamment contenant et sécurisant avec un contrat de soin à respecter. Une réelle co construction a été effectuée en amont entre les professionnels de la Résidence Pré Vert et l'équipe du CHS de manière à favoriser la stabilité psychique de Monsieur et à éviter que cette expérience en habitat passerelle ne le mette en difficultés.

Ainsi, Monsieur a effectué un stage de 15 jours en habitat passerelle où il a pu participer aux différentes tâches du collectif et investir les activités proposées. Monsieur a pu visiter pendant cette période l'ESAT Spécialisé et a effectué une demi-journée d'immersion au sein de celui-ci. Au vu de l'intérêt et la motivation de Monsieur pour travailler à l'ESAT Spécialisé et de son expérience de stage qui s'est déroulée sans réelles difficultés, nous lui avons proposé un second stage mais cette fois ci avec l'activité professionnelle.

Monsieur a donc effectué un second stage sur 15 jours en travaillant à l'ESAT Spécialisé. A l'issue de celui-ci Monsieur a maintenu son souhait de travailler à l'ESAT Spécialisé tout en étant hébergé dans en Foyer d'Hébergement.

A ce jour, Monsieur est admis au sein de l'Unité de SALINS LES BAINS ; il travaille à temps plein à l'ESAT Spécialisé et bénéficie de l'hébergement plus contenant du Foyer et de l'accompagnement de l'équipe éducative et du Pôle Thérapeutique toujours dans le respect du contrat de soin.

- **Deux Stages d'évaluation:**

- **Patiente d'une Unité d'Hospitalisation « les Brunelles »,**

Sur une durée de 3 semaines, nous avons accueilli dans un studio Habitat Passerelle une patiente des Brunelles dans le but d'évaluer la faisabilité de son projet de vie en Maison Relais ou en logement autonome.

L'objectif était de pouvoir proposer à Madame les conditions réelles d'un logement autonome tout en assurant un cadre sécurisant. Nous avons pu nous appuyer sur une grille d'évaluation de l'autonomie créée en concertation avec le Pôle Thérapeutique, l'équipe de Direction et l'équipe éducative afin de pouvoir s'appuyer sur du factuel et apporter une expertise concertée de son degré d'autonomie.

Le stage de Madame s'est déroulé de manière positive et des préconisations ont pu être faites. A ce jour, Madame a pu concrétiser son projet de vivre en Maison Relais avec un accompagnement autour des actes de la vie quotidienne (PCH) et un soutien du SAVS Spécialisé. A ce jour, Madame vit en Maison relais.

- **Une personne accompagnée par le PCPE,**

Le PCPE a été saisi pour la situation d'un jeune homme n'adhérant plus au projet de sa structure d'accueil et se trouvait en rupture avec cette dernière. Sachant qu'il a été pris en charge depuis l'enfance par des structures d'hébergement sociales et médico-sociales, il souhaitait quitter le haut jura et prendre son indépendance dans un logement autonome. A sa sortie de l'établissement d'accueil, en lien avec les professionnels de sa structure d'origine, nous lui avons proposé de se mettre en situation dans le studio de la maison des Margilliens qui était vacant. Au regard de ses besoins, un accompagnement adapté lui a été proposé tel que le passage infirmier, la livraison de repas, des temps éducatif et psychologique... tout en veillant à le mettre en situation de logement autonome. Ainsi, durant un mois, Monsieur a pu s'essayer à cette vie autonome sachant qu'il se trouvait non loin de l'équipe éducative de la Résidence, pouvant intervenir à tout moment. L'objectif était d'apprendre à investir matériellement et psychologiquement un logement, apprendre à anticiper et organiser le quotidien, lui permettre de prendre des décisions adaptées pour sa sécurité... Cette expérience s'est avérée concluante, lui permettant de rechercher un logement sur le secteur de Champagnole, ville dans laquelle il souhaitait s'implanter. Le lien s'est donc effectué avec le CMP de Champagnole et l'accompagnement éducatif se poursuit dans l'attente de mettre en place du SAVS.

A ce jour, il vit dans son logement et envisage de reprendre un travail au sein d'un ESAT

- **La Maison des Margilliens**

A l'issue des travaux, trois personnes ont été intéressées par cette colocation à proximité de la Résidence Pré Vert.

Un résident qui vivait en studio SAVS a souhaité intégrer cet habitat dans le but de s'essayer « hors les murs » avant d'intégrer un logement autonome.

Un autre résident qui vivait en chambre au Foyer d'Hébergement s'est positionné pour cette colocation afin de continuer de gagner en autonomie.

La troisième personne vivait en logement autonome dans un village à proximité de SALINS LES BAINS mais était en difficultés pour assurer les actes de la vie quotidienne et faire face à la solitude. En accord avec la Direction, Monsieur a également intégré la colocation afin d'éviter la fatigabilité des trajets pour se rendre à l'ESAT Spécialisé et bénéficier d'un accompagnement tant au niveau du logement qu'au niveau des soins.

Une éducatrice est référente de cet habitat, elle est présente une soirée par semaine pour effectuer la liste de courses, réguler les échanges entre colocataires, et préparer un repas tous ensemble. Elle veille au respect du règlement intérieur qui a été élaboré par les colocataires eux-mêmes et les mobilise si besoin sur les tâches à effectuer dans les parties collectives. Au besoin, les colocataires peuvent se rendre à la Résidence Pré Vert et bénéficient d'un accompagnement SAVS, c'est-à-dire autour de leur projet personnalisé basé sur leurs attentes et besoins.

Ce type d'habitat a permis pour deux personnes de créer une réelle dynamique dans leurs parcours et d'acquérir de l'autonomie. Pour la troisième personne cela a permis d'évaluer que ce type d'habitat n'est pas assez contenant et sécurisant, une réorientation au Foyer d'Hébergement est en cours.

Ces projets ont pu se réaliser grâce à :

- Des rencontres avec les Assistantes Sociale du CHS afin de leur permettre de visiter le site, de présenter la procédure d'orientation, de stage et d'admission des personnes orienter par le CHS du Jura,
- La poursuite d'un travail de réflexion et de co-construction avec le Dr CILIBIU, Mme Charton, l'équipe ASMH et l'infirmier mis à disposition,
- La mise à disposition par le CHS d'un infirmier de liaison à O,4ETP,
- La création d'outils d'évaluation,
- La réactivité et le travail en partenariat avec la MDPH du Jura,
- La flexibilité des équipes face à la dynamique de parcours des personnes.

Perspectives et axes de travail à poursuivre fin 2022 et 2023 :

- Poursuivre la mise en place de stage passerelles et les stages d'évaluation,
- Mettre en place des conventions de stages d'un mois entre le patient, le CHS du Jura et la Résidence Pré Vert,
- Formaliser et rédiger le projet,
- Créer la fiche de poste d'infirmier de liaison,
- Formaliser la procédure d'accompagnement pour ce type d'habitat.
- Proposer un stage d'une durée d'un mois plutôt que de 15 jours.
- Proposer dans l'attente d'appartement disponible, d'impulser un lieu d'évaluation du sanitaire vers le médico-social afin de permettre des séjours de rupture et favoriser l'accès à un logement autonome.
- Poursuivre la transformation de l'offre en matière d'habitat notamment avec la Maison des Margilliens qui permettrait de proposer un habitat tremplin avant le logement autonome.
- Poursuivre le travail en partenariat et complémentarité avec le CHS du Jura pour proposer une dynamique de parcours des personnes en situation de handicap psychiques en offrant une palette d'habitat du plus contenant au plus inclusif : **Projet d'Appartements Passerelles au sein du CHS du Jura, Dispositif Spécialisé, Projet de Résidence Accueil.**

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 1 : Coordonner les réponses pour l'accès et le maintien à domicile des personnes en souffrance psychique autonomes ou accompagnées :

Projets d'hébergements en accueil séquentiel :

Lieu d'évaluation au CHS pour les sortants, sas à construire du sanitaire vers le médicosocial afin de permettre des séjours de rupture et favoriser l'accès à un logement autonome

1.3 Travailler un projet d'Appartements Passerelle

Pilotes :

Mme JAFFARD (CHS)

Co-pilotes :

Dr GUILLAUME (CHS)

A. FOREY (CHS)

S. CAILLET (ASMH)

Projet :

Création de 8 appartements d'aide à l'autonomisation dits appartements passerelles dans l'enceinte du CHS avec un accès direct sans passer par l'entrée principale du CHS. L'accès bus est également proche ainsi qu'un centre commercial, tout en ayant le CHS à côté ce qui rend pratique le suivi ambulatoire et rassure l'utilisateur.

Public :

Patients hospitalisée au long cours au CHS de Saint-Yllie Jura, souffrant de troubles psychotiques chroniques ou présentant des troubles graves de la personnalité, pour lesquels plusieurs projets de sortie ont échoué ou n'ont pu aboutir faute de places adaptées.

Travaux :

*Prochaine étape si tout OK pour bureau d'études (étude solidité des sols pour toiture) : dépôt du permis de construire mi-décembre 2022.

*Ouverture : novembre 2023.

Financement :

- Contrat de « soutien à l'investissement et à la transformation du service public hospitalier » : soutien à l'investissement de 480 000 € étalé sur 10 ans a été attribué en subvention
- Demande d'aide au fonctionnement via FIOP (2 ETP TESF, notamment)
- Participation des usagers : paiement d'un loyer

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 1 : Coordonner les réponses pour l'accès et le maintien à domicile des personnes en souffrance psychique autonomes ou accompagnées :

Projets d'hébergements en accueil séquentiel :

Lieu d'évaluation au CHS pour les sortants, sas à construire du sanitaire vers le médicosocial afin de permettre des séjours de rupture et favoriser l'accès à un logement autonome

1.4 Travailler sur un projet de Résidence d'Accueil pour des personnes atteintes de troubles psychiques

Pilotes :

C. LYAUTEY

Co-pilotes :

Dr GUILLAUME

A. FOREY

S. CAILLET (ASMH)

RDV du 10.10.22 avec Madame LYAUTEY (arrivée en septembre 2022, remplace Monsieur REMICHI) :

- Vu tuilage PTSM et questions
- RDV à prévoir à l'ASMH à Salins sur la partie hébergement et résidence d'accueil avec l'ASMH et la coordinatrice du PTSM

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 3 : Public spécifique – Favoriser la coordination et la professionnalisation des acteurs qui interviennent auprès de la population migrante ou réfugiée adulte afin de leur permettre un accès aux soins et aux accompagnements adéquats :

3.1 Développer une formation spécifique pour les professionnels qui prennent en charge ces populations (formations cliniques CHS du Jura sur le psychotraumatisme)

Pilotes :

C. PILLIEN CIRDJ Coordinatrice Départementale à l'intégration des Réfugiés et Migrants.

CIR-J

Pour Rappel :

Le Comité d'intégration des réfugiés du Jura, installé par le Préfet en 2018 et animé par Mme Perrine Michel avait pour mission de favoriser l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale en s'appuyant sur les 5 leviers de l'intégration (santé, langue française, accès aux droits, logement, emploi) et en favorisant les synergies partenariales.

Depuis 2022, avec la volonté de l'état, les 4 opérateurs de l'asile du Jura (ASMH, Saint-Jean, CCAS de Lons-Le saunier) ont souhaité poursuivre cette mission en se regroupant au sein d'un consortium CIR-J dont COOP AGIR est le porteur jusqu'en 2024. Cette mission évolue avec une opérationnalité plus marquée notamment en développant un modèle d'accompagnement global correspondant au déploiement national des plateformes AGIR.

Ce projet a donc été pensé pour répondre à l'appel d'offre national lancé en 2022 et au titre duquel le Consortium CIR-J a été retenu. Le diagnostic pré opérationnel est en cours en attendant le lancement des marchés régionaux subséquents.

L'objectif de cette plateforme CIR-J est de favoriser l'accès à l'autonomie au regard du logement et de l'emploi des BPI en sécurisant les parcours sur chacun des autres piliers de l'intégration. L'idée force est de décloisonner les acteurs intervenant tout au long des parcours et de partager des outils et des pratiques identiques.

Le CIR-J dispose donc d'une équipe dédiée avec une chargée de mission chargée d'animer et de coordonner, une assistante et 4 référents sociaux qui fonctionneront en binôme (accès aux droits-logement/ Emploi) répartis sur le territoire pour sécuriser les parcours.

Le CIR-J conserve son rôle d'animation territoriale pour identifier les besoins et à réponses à apporter en terme d'intégration.

Depuis le 24 février 2022, le CIR-J a été désigné par l'état pour assurer l'accompagnement social des personnes déplacées d'Ukraine sur l'ensemble du territoire du Jura en lien avec le SIAO qui assure le recensement des offres d'hébergements.

Axe 3.1

Besoin de formation de l'équipe CIR-J à la clinique de l'exil dans le cadre de l'accompagnement des BPI.

Axe 3.2 : PEC dans le cadre de l'Ukraine pour 2022

- psychotraumatisme : Dans le cadre de l'accompagnement des déplacés ukrainiens, le CIR-J mobilise la CUMP pour avis et/ou intervention pour les personnes arrivées d'Ukraine mais également pour le soutien des équipes

- médiations transculturelles par le Dr Ahovi dans le cadre de l'association Antigone.

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 4 : Travailler sur un projet permettant l'expertise et les bilans neuropsychiatriques pour des personnes en souffrance psychique et problématiques addictives

Pilotes :

Les trois CSAPA

Phanie BOUVRET (CHS)

L. BABÉ (Directeur OPPELIA – Passerelle 39)

F. MALAVAL – Cadre CSAPA - ADLCA

S. BABAD – Coordinatrice du Pôle soins ADLCA

Rencontre en 2021 et 2022 avec les nouveaux directeurs et responsables de Oppélia - Passerelle 39 et de l'ADLCA :

- Tuilage et informations sur le PTSM 39. Echange sur les projets et partenariats sur le territoire (CLSM, formations, MDA, immersions).
- Projets et actions engagés ou à venir :
 - Oppélia 39 et l'ADLCA seront signataires du PTSM lors du COPIL du 19 octobre 2022.
 - Concernant l'axe 4 défini par le groupe en 2018, au vu des changements, réponses apportées (embauche d'un neuropsychiatre) à l'ADLCA et des évaluations, il est convenu d'organiser un groupe de travail fin 2022 – début 2023 afin de retravailler cette fiche avec les trois CSAPA.

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 8 : Poursuivre le partenariat Plateforme-CLS-CLSM-Cellules cas complexes

8.1 Participer aux CLSM et Cellules cas complexes et aider à leur création

BILAN CLSM ET CELLULES CAS COMPLEXES 2021

	Nombre de Cellules	Situations traitées
CLSM Pays Lédonien	1	3
Cellule Cas Complexes Saint-Claude	4	11
CLSM Ville de Dole	0	5
Cellule Cas Complexes Champagnole	3	13
Situation hors cellule	0	5
TOTAL	8	37

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 8 : Poursuivre le partenariat Plateforme-CLS-CLSM-Cellules cas complexes

8.2 Travailler sur la couverture territoriale des CLSM et Cellules cas complexes (secteur du 4^{ème} CLS)

Travailler à la création d'un CLSM Ville de Champagnole (cellule cas complexes)

Cellule Cas Complexes en Santé Mentale de Champagnole

Pilotes et co-pilotes :

C. GINESTON (Coordinatrice Plateforme Psychiatrie et Santé Mentale du Jura)

G. MENANT (Directeur CCAS Champagnole)

G. BENOIT (Vice-Présidente CCAS Champagnole)

Co-animation :

G. SAILLARD (Maire, Président CCAS Champagnole)

G. MENANT

Les attentes et les besoins :

Monsieur SAILLARD, Maire et Président du CCAS, a souhaité qu'une cellule de cas complexes en santé mentale soit mise en place sur Champagnole car rien n'existait auparavant, les élus comme la gendarmerie se retrouvant régulièrement dépourvus face à la gestion de ces cas complexes.

L'opportunité de mettre en place une telle cellule a donc été évoquée afin de pouvoir identifier et traiter au mieux ces situations sur la ville de Champagnole.

Création d'un Groupe de travail en mars 2019 :

Le 27 Mars 2019 : Première réunion d'information avec Monsieur SAILLARD, Madame BENOIT, Mesdames MAITRE et BULABOIS de l'ARS39, Madame GINESTON, Monsieur MOUREZ, directeur du pôle social du CCAS de LONS-LE-SAUNIER, Monsieur MENANT.

11 Juin 2019 : Participation de Madame BENOIT et Monsieur MENANT à une réunion du CLSM de LONS-LE-SAUNIER, sur invitation de Monsieur MOUREZ.

14 Juin 2019 : Participation à une réunion Cellule Cas Complexes de SAINT-CLAUDE sur invitation de Madame ROUSSEL, directrice du CCAS de SAINT-CLAUDE.

20 Juin 2019 : Par délibération, le conseil d'administration du CCAS de CHAMPAGNOLE décide de la création d'une cellule de cas complexes adultes et la création d'un groupe de travail en santé mentale.

Août 2019 : Rencontre entre Madame GINESTON et différents partenaires, dont le Docteur en psychiatrie, Docteur BOUAMAMA, nouvellement nommé au CMP de CHAMPAGNOLE, ainsi que Madame BOURGEOT, cadre de santé au CMP. Le projet de cellule cas complexes et de ses étapes de création leur sont présentés. Ils valident leur participation et celle de l'équipe du CMP à la cellule de cas complexes.

Septembre 2019 : Rédaction de la charte de fonctionnement, organisation de la réunion de présentation et définition de la liste des partenaires à inviter.

Réunion de présentation de la Cellule aux différents partenaires : 21 novembre 2019

Les partenaires sont : le CMP de Champagnole, le CMP HJ, le DAC, le CLS CCAPS CNJ, le SAVS ASMH, le CSAPA, le SIAO du Jura, le CHRS ASMH, le CLIC Jura Séniors, la MDPH, la Gendarmerie, le SDIS 39, la Police Municipale, la Maison Pour Tous, l'UNAFAM, l'ABRAPA, l'UDAF du Jura, la MILO, le CIDFF, la MDS de Champagnole, l'interface Département-Police/Gendarmerie.

1ère Cellule de Cas Complexes : 16 janvier 2020

Contenu / objectifs :

La Cellule de Cas Complexes s'entend comme un espace d'analyse croisée et d'échanges permettant de définir, en concertation et dans l'intérêt des personnes en souffrance, une stratégie coordonnée d'interventions. Elle doit aider le référent demandeur qui sollicite l'instance dans sa prise de décisions.

Les situations évoquées en cellule de cas complexes :

- Impliquent des problématiques de santé psychique ou psychosociale et interrogent quant à la sécurité de la personne et ou de l'entourage.
- Concernent des personnes relevant d'un accompagnement par les partenaires membres de la cellule.
- Concernent les personnes majeures suivies ou non sur le plan médical.
- Perdurent dans le temps ou nécessitent un travail inter-partenarial indispensable pour éviter la dégradation de la situation.

La Cellule de Cas Complexes permet de renforcer les liens interinstitutionnels et interprofessionnels, et de créer des passerelles entre les champs du social, du médico-social et le secteur médical.

La cellule de Cas complexes est une instance de veille par rapport à des problématiques partenariales, organisationnelles, structurelles plus générales et récurrentes mises en lumière par l'analyse de situations individuelles.

Périodicité :

1 cellule par trimestre, le jeudi matin de 10h à 12h, en fonction des emplois du temps de Monsieur le Maire et du Docteur BOUAMAMA

Fonctionnement :

Chaque cellule se déroule en 3 temps :

- Etude des situations complexes (retour sur les cas évoqués lors des précédentes cellules, étude des nouvelles situations)
- Présentation de dispositifs et informations divers par les partenaires ou acteurs extérieurs
- Agenda et actualités des différents partenaires

Bilan 2020 :

3 cellules : Janvier, Mai (annulée), Septembre, Décembre 2020

6 situations complexes étudiées et suivies en 2020

Plusieurs dispositifs ou informations présentés :

- Présentation du dispositif VIGILAN'S par le Docteur SIRE et Madame HOBERKORN, Cadre de Santé du CHS Saint-Ylie
- Présentation des modes d'hospitalisation en soins psychiatriques par le Docteur BOUAMAMA, médecin psychiatre du CMP
- Présentation du Projet Territorial en Santé Mentale du Jura par Madame Catherine GINESTON, Coordinatrice de la Plateforme en Psychiatrie et Santé Mentale du Jura

Bilan 2021 :

3 cellules : Mars, Juin, Septembre 2021

7 situations complexes étudiées et suivies en 2021

Plusieurs dispositifs ou informations présentés :

- Présentation du dispositif Handifaction par Messieurs AISSAT et HELFER de l'UGECAM
- Présentation du D.A.C. (Dispositif d'Appui à la Coordination) par Madame RAGOT
- Présentation des Dispositifs d'Accompagnement budgétaires contractuels, des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial et des mesures de protection par Monsieur FERRE et Madame MINIER de l'UDAF
- Présentation du dispositif PCPE (Pôle de compétences et de prestations externalisées) par Madame COURT de l'ASMH
- Présentation de La Maison des parcours et du Relayage par Mesdames MASSARDIER et SORNAY de JURALLIANCE
- Présentation de l'Equipe Mobile Adultes du CHS par le Docteur BOUAMAMA du CMP de Champagnole
- Présentation des Immersions pour les différents partenaires de la Cellule par Madame GINESTON du CHS

Bilan 2022 au 10/10/2022 :

2 cellules : Mars, Juillet + 1 cellule en octobre

4 situations complexes étudiées et suivies jusqu'en juillet 2022

Plusieurs dispositifs ou informations présentés :

- Présentation de l'ADLCA, du site de Bletterans et du CSAPA de Champagnole par Monsieur MALAVAL de l'ADLCA
- Présentation du CPCA (Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales) « Les Remparts » par Madame MONNOT de l'ASMH

Points positifs :

- Très bonne participation (assiduité) des partenaires aux différentes cellules
- Nouveaux membres intégrés à la cellule
- Préconisations concrètes sur les situations complexes étudiées
- Nombreux échanges entre les partenaires (contacts même en dehors des cellules)
- Plusieurs dispositifs présentés à l'ensemble des membres
- Ouverture sur une situation complexe extérieure à la commune

Projections pour 2022-23 :

- Poursuite des cellules trimestrielles selon le même fonctionnement + 1 cellule plénière Bilan
- Mise en place des immersions et formations cliniques
- Travail avec l'UD CCAS/CIAS 39 sur la thématique de l'incurie dans le logement et mise en place du colloque en 2023

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 8 : Poursuivre le partenariat Plateforme-CLS-CLSM-Cellules cas complexes

8.2 Travailler à la création du CLSM de la COMCOM Poligny-Arbois-Salins Cœur de Jura

Pilotes et co-pilotes :

C. GINESTON - Coordinatrice Plateforme Psychiatrie et Santé Mentale du Jura)

E. RUEFLY – Animatrice contrat local santé

Différentes réunions ont été conduites entre les élues de la collectivité Arbois Poligny Salins-les-Bains, cœur du Jura et Mme Gineston, coordinatrice du CHS-PTSM, conformément à la Fiche Action 2.2 du Contrat Local de Santé APS-CNJ : « Accompagner le déploiement du Contrat Territorial en santé mentale dans le territoire » : accompagner à la mise en place d'un **Conseil Local Intercommunal** en Santé Mentale sur APS : plus particulièrement la mise en place d'une cellule de gestion de cas complexes.

- **Réunion du 23.03.2022, CCAS de Champagnole**

- **Présentation du PTSM et de ses outils**, présentation des modalités de fonctionnement du CLSM de Lons-le-Saunier, retour d'expériences du CCAS de Champagnole dans le cadre de la création et du fonctionnement de la cellule de gestion de cas complexes de Champagnole.

Personnes présentes : Elues/directeur-trice)/agent CCAS de Salins-les-Bains, Poligny, Champagnole, Monsieur Mourez, Mme Gineston, CMP Arbois, Vice-présidente CC APS en charge des services à la population et de la santé (SAP), cheffe de service services à la population CC APS, animatrice CLS APS-CNJ

- **Réunion du 05.06.2022, CC APS Poligny**

- Présentation CLSM et cellule de gestion des cas complexes de Champagnole au Président de la CC APS et aux maires des bourgs centres d'Arbois Poligny Salins-les-Bains ; repérage des leviers d'action et des difficultés à la mise en place d'une cellule de gestion de cas complexes sur APS : portage, coordination, partenaires, ressources...

Personnes présentes ; élues, Arbois Poligny et Salins, VP SAP santé CC APS, cheffe de services SAP CC APS et animatrice santé CLS APS-CNJ

- Réunion de travail du 6 juillet 2022, CC APS AS CLS

Proposition rétroplanning pour la mise en place du CLSM d'APS ; prise de contact Mme Gineston

- **Le 17.11.2022 groupe de travail CHS coordinatrice PTSM, CC APS, animatrice santé** : définition des rôles, identification des ressources, portage, coordination..du futur CLMS et cellule de gestion des cas complexes APS

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 8 : Poursuivre le partenariat Plateforme-CLS-CLSM-Cellules cas complexes

8.3 Poursuivre le développement et la création des CLSM et Cellules cas complexes

8.3.1 Pays Lédonien

Pilotes :

E. MOUREZ

S. MOREAU

Le CLSM du Pays Lédonien s'est régulièrement réuni sur le début de l'année 2022 : janvier, avril et juin 2022. Des études de cas complexes ont été travaillées (4 à 5 par séance) et un important travail d'information sur les dispositifs existants a été mené :

- Intervention du DR Capitan (CHS ST Ylie).
- Présentation du nouveau GEM autisme à Lons-le-Saunier.
- Présentation de l'équipe de Val Jura qui intervient au sein du CH de Lons le saunier.
- Présentation de l'équipe mobile de soin psychiatrique du secteur de Macon (71).

Un élément notoire cette année : la participation des usagers. Deux représentantes du GEM lédoniens ont été intégrées comme membre permanentes du CLSM du Pays Lédonien. Le référentiel des CLSM(OMS) rend obligatoire la participation des usagers pour avoir le titre de Conseil Local de santé mentale.

Par ailleurs le coordinateur du CLSM de Lons le saunier a été régulièrement sollicité à titre de conseil pour ce qui concerne:

- L'organisation par l'UD CCAS39 d'une journée dédiée à l'incurie dans le logement (1ier semestre 2023).
- Pour le projet de CLSM Triangle d'Or.
- Le CLSM pédopsychiatrique du jura (démarrage en 2022) dont il est membre.

Les difficultés constatées sur l'organisation des soins lors des séances du CLSM restent inchangées:

- Défaut d'équipe mobile de soins psychiatrique sur le secteur sud jura (Lons le saunier).
- Coordination entre les équipes de Val Jura et le CMP de Lons le Saunier.
- Manque de préparation des sorties pour les malades SDF (liens avec le SIAO115 du Jura, convention à finaliser).
- Manque de lisibilité du financement ARS pour le coordinateur CLSM du Pays Lédonien (évaluation : 6 000€/an).

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 8 : Poursuivre le partenariat Plateforme-CLS-CLSM-Cellules cas complexes

8.3.2 Relancer le travail de la Cellule cas complexes, dans le cadre du volet « santé mentale » du Contrat Local de santé porté par le Pays Dolois – Pays de Pasteur

Pour rappel, la ville de Dole a mis en place un contrat local de santé mentale entre janvier 2015 et décembre 2020 piloté par le CCAS afin de répondre aux besoins identifiés sur le territoire que sont :

- Un nombre important de personnes accueillies dans les structures d'hébergement d'urgence et d'insertion connaissant des problèmes psychiques,
- Un manque de concertation et d'articulation entre les professionnels de l'action sociale et médico-sociale et du soin aboutissant à des ruptures dans l'accompagnement des personnes,
- Des indicateurs relatifs au taux de suicide et affections longues durée pour psychose élevés,
- La complexité des situations relevant de prise en charge pluri professionnelle.

Si cette cellule ne s'est pas réunie formellement en 2021, un travail étroit de collaboration et d'échanges s'est poursuivi avec le CHS et la coordination du PTSM autour de la prise en charge de certaines situations ainsi que dans le cadre des formations cliniques, des périodes d'immersions et d'interconnaissance entre les acteurs du social et du soin qui ont été proposées et suivies par les différents acteurs de terrain.

Cette cellule de cas complexes, initiée dans le cadre du CLSM de la ville de Dole, sera réactivée à l'occasion de la finalisation en 2023 du contrat local de santé porté désormais par le Pays Dolois – Pays de Pasteur.

A cette occasion, les élus intercommunalités concernées et les acteurs de la santé, du social et médico-social et de la psychiatrie seront largement associés afin de poser de nouvelles bases de collaboration.

Ce dispositif, qui s'inscrit dans le volet « santé mentale » du futur Contrat Local de Santé, permettra ainsi de répondre aux objectifs suivants :

- Réduire les inégalités sur l'ensemble du Pays Dolois - Pays de Pasteur et assurer la continuité des soins dans une prise en charge décloisonnée et inter institutionnelle,
- Répondre et accompagner les élus et les acteurs de terrain confrontés à des situations de personnes présentant des fragilités psychiques et porteuses de troubles à l'ordre public
- Permettre une meilleure compréhension et lisibilité des dispositifs existants
- S'appuyer sur l'expérience et la collaboration des différents acteurs de terrains afin de l'étendre au territoire du Pays Dolois – Pays de Pasteur.

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 8 : Poursuivre le partenariat Plateforme-CLS-CLSM-Cellules cas complexes

8.3.3 Cellules cas complexe Saint-Claude

Pilotes et co-pilotes :

K. ROUSSEL Directrice CCAS et Coordinatrice cellules cas complexes

C. GINESTON Coordinatrice PTSM 39

La problématique de la santé mentale traverse le champ d'action de nombreux partenaires : acteurs du secteur médical, hospitalier et de la psychiatrie, services sociaux et médico sociaux, bailleurs sociaux, foyers d'hébergements, services de gendarmerie et de police, service de premiers secours...etc. Elle interpelle également les élus locaux.

Afin d'échanger sur le sujet et les difficultés rencontrées au niveau local, un groupe de travail interprofessionnel (une quinzaine de structures partenaires) porté par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Claude a été constitué en janvier 2016. Le groupe s'est étoffé au fil des années et compte aujourd'hui une vingtaine de partenaires. Le taux de présence aux réunions témoigne de l'intérêt des acteurs à participer à ce groupe de travail.

Le groupe bénéficie dans l'animation des séances de l'appui de la plateforme de coordination en santé mentale et psychiatrie de Saint-Ylie (Catherine GINESTON) et de l'expertise médicale du Docteur BOUAMAMA, psychiatre au CMP de Saint-Claude.

Quatre réunions ont eu lieu en 2021.

Ces rencontres permettent d'exposer des situations individuelles complexes et de partager des stratégies cohérentes et partagées d'intervention.

11 situations ont été évoquées en 2021 :

- 5 présentées les années précédentes et actualisées au cours des réunions.
- 6 nouvelles

Certaines situations se croisent avec celles évoquées en cellule de veille (dans le cadre du CLSPD) et à laquelle participe le CCAS. Les deux instances sont de ce fait complémentaires.

Au cours des réunions sont également évoquées l'actualité des structures et de leurs moyens en matière de prise en charge de problématiques d'ordre psychique ou psychiatrique.

En 2021 :

- Présentation du dispositif DAC porté par l'ARS (fusion MAIA et ARESPA)
- Présentation du dispositif PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) / handi-parcours Jura porté par l'ASMH.
- Présentation du dispositif Maison des Parcours porté par Juralliance
- Modules de formation proposés par le CHS....

Ces présentations sont importantes. Elles permettent aux partenaires et notamment les travailleurs sociaux d'étoffer leur connaissance des moyens mobilisables en présence d'usagers souffrant de problèmes psychiques ou psychiatriques.

Exemple : la présentation du DAC suivi d'un appel à leur service médical a permis de concrétiser une hospitalisation.

Projection 2022/2023

- Reconduction des réunions du groupe de travail et des présentations de situations complexes.
- Poursuite du travail de collaboration pour l'organisation du colloque incurie (1^{er} semestre 2022)

Séminaire incurie dans le logement/ UDCCAS

En janvier 2020, le problème étant rencontré par différentes structures, le CCAS proposait au groupe de travail d'engager sur 2021 une réflexion sur l'organisation de séances thématiques permettant d'aborder de façon globale et dans ses différents aspects (psy, social, juridique...) le sujet de l'incurie dans le logement.

Par rapport à l'intérêt d'essaimer ce projet au niveau départemental en lien avec les autres CLSM du territoire, ce projet est désormais piloté par l'UDCCAS dont fait partie Saint-Claude. Il est répertorié dans le catalogue des actions programmées dans le cadre du PTSM 39 (Plan Territorial en santé Mentale du Jura)

Ces journées d'information s'adresseront aux professionnels du médico-social et aux élus du Jura.

3 volets seront abordés :

-Volet psychiatrique, syndrome de Diogène

-Volet juridique

-Volet accompagnement social

L'année 2021 a été consacrée à la recherche d'intervenants et de salles. Cet objectif est quasiment atteint. Une demande de subvention a également été formulée à la DIHAL sur proposition le DDTESPP. 4500€ ont été accordés.

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 8 : Poursuivre le partenariat Plateforme-CLS-CLSM-Cellules cas complexes

8.5 Union Départementale des CCAS :

« Travailler sur un projet commun de formations, colloques, recherches actions »

***Nouvel axe du PTSM 39 à intégrer via un avenant au contrat.**

Pilote :

Ghislaine BENOIT – Présidente Union Départementale des CCAS/CIAS du Jura

Créée le 12 décembre 2018, l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale du Jura est un moyen d'action politique et technique au niveau départemental, au service de l'action sociale communale et intercommunale.

Dans le respect du projet associatif de l'UNCCAS, instance nationale, l'UDCCAS/CIAS du Jura a pour buts :

- De regrouper les centres communaux et intercommunaux,
- D'assurer une représentation locale à ses membres. L'UD défend au plan départemental par tous moyens appropriés les droits et intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et de tout organisme public ou privé,
- De promouvoir ses membres ainsi que leurs actions en valorisant leur savoir-faire et en apportant sa contribution au débat public sur les politiques sociales,
- De coordonner l'action de ses membres et de la soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau local qu'ils constituent et par le développement des partenariats de celui-ci.

Actuellement, elle est composée de 11 CCAS et 1 CIAS représentant 41 % des habitants du département.

Sur le territoire de l'UD, il existe 2 CLSM, 2 cellules cas complexes et une 5^{ème} instance en cours d'élaboration.

Suite à une concertation, il en est ressorti le besoin de travailler en coordination sur des thématiques communes en lien avec la santé mentale d'où l'axe 8 - 8.5 du PTSM 39 / Union Départementale des CCAS : « travailler sur un projet commun de formations, colloques, recherches actions ».

La 1^{ère} thématique retenue est la précarité-incurie dans le logement.

Depuis avril 2021, plusieurs réunions de travail entre CCAS de l'UD et en lien avec madame Catherine GINESTON, coordinatrice du Plan Territorial en Santé Mentale ont eu lieu et ont permis d'élaborer le contenu pédagogique suivant :

- Incurie dans le logement, le volet psychiatrique, santé mentale du sujet
- Contexte règlementaire et déclinaison locale
- Habitat indigne et indécents
- La notion de péril
- Boîte à outils départementale.

Un colloque aura lieu courant premier semestre 2023 à Champagnole.

GROUPE TRANSVERSAL

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 1 : Poursuivre les formations et stages croisés permettant l'interconnaissance professionnelle ainsi que la constitution de réseaux territoriaux

1.1 Mettre en place des immersions

Pilote :

C. GINESTON (CHS)

Pilotage global :

Lien et maillage territorial entre les acteurs des trois secteurs :

➤ **En amont de la mise en œuvre des immersions :**

- Présentation de l'outil, process et modalités : saisine via la fiche de prescription. Accompagnement à la mise en œuvre, convention (signatures hiérarchies).
- Sur 2021 et 2022 présentation de l'outil en réunion d'équipe aux établissements à la demande de la structure.
- Rappel : l'immersion permet aux professionnels du secteur social et médicosocial d'effectuer d'un à trois jours dans le secteur sanitaire et vice-versa (exemple cf. tableau 2021/2022 : CMPP UGECAM du Jura, SAMSAH, Oppélia-Passerelle 39, PIJ Sud, CCAS, CLSM et Cellule cas complexes etc...).

➤ Immersions réalisées :

Bilan immersions 2021 et projections 2022

CHS à SOCIAL ET MÉDICO SOCIAL	SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL à CHS
IMMERSIONS 2021	
PIJS – Psychomotricienne à ETAPES CAMPS (mai)	
PIJS – IDE Espace Ados à Passerelle 39 Oppedia CSAPA CARUD (mai)	
PIJS – IDE Espace Ados à IME MONTAIGU (juin)	
PIJS – IDE HDJE à PMI/ASE (juin)	
	Social : Centre d’Accueil Haut du Versac à CMP Enfant – Hôpital de Jour St Claude (juin)
	Social : Travailleur social – responsable abri de nuit CCAS Dole à EMPP - CMP Dole (septembre)
PIJS – IDE Pré-Ados à CAMSP (octobre)	
PIJS – IDE Pré-Ados à UGECAM (octobre)	
	Social : Éducatrice Spécialisée Juralliance SAVS Arbois à CMP Dole (décembre)
	Social : Travailleur Social (CESF) Juralliance SAVS Arbois à Equipe Mobile CMP Dole
RÉCAPITULATIF ANNÉE 2021	
<p>10 demandes traitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PIJS – Psychomotricienne à ETAPES CAMPS (mai) - PIJS – IDE Espace Ados à Passerelle 39 Oppedia CSAPA CARUD (mai) - PIJS – IDE Espace Ados à IME MONTAIGU (juin) - PIJS – IDE HDJE à PMI/ASE (juin) - PIJS – IDE Pré-Ados à CAMSP (octobre) - PIJS – IDE Pré-Ados à UGECAM (octobre) 	
<ul style="list-style-type: none"> - Social : Centre d’Accueil Haut du Versac à CMP Enfant – Hôpital de Jour St Claude (juin) - Social : Travailleur social – responsable abri de nuit CCAS Dole à EMPP - CMP Dole (septembre) - Social : Éducatrice Spécialisée Juralliance SAVS Arbois à CMP Dole - Social : Travailleur Social (CESF) Juralliance SAVS Arbois à Équipe mobile CMP Dole 	
PROJECTIONS 2022	
<p>5 demandes traitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Social : Infirmière CCAS SIAO 115 Lons – CMP Adultes Lons (février) - Social : Veilleur de nuit CCAS Dole - PAD Les Peuplier CHS St Ylie - Éducation Nationale : Assistante Sociale Scolaire – Service Sociale PIJ Sud, EMPP, Espace Pré-ados 	
<ul style="list-style-type: none"> - PIJS – IDE Thérapie Familiale à PMI/ASE CD 39 (mai) - PIJS – IDE HJ Enfants/Service AEMO AED de l’ASEAJ (novembre) 	

PTSM 39 PROJET 2022 – PROJECTIONS 2023

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 1 : Poursuivre les formations et stages croisés permettant l'interconnaissance professionnelle ainsi que la constitution de réseaux territoriaux

**1.2 Formations cliniques
- Formations suicide des agriculteurs et partenaires du PTSM**

Pilotes :

Claire MAÎTRE

Catherine GINESTON

Projet 2022 :

- Recensement des besoins de formation, identifiés par les acteurs de terrains. Faire du lien avec toutes les structures impactées dont association solidarité paysans du Jura, DDT ...
- 3 types de formations : PSSM, Sentinelle repérage, sentinelle évaluation orientation.
- Financement de 45 places PSSM (1ers secours en santé mentale) avec le concours de PSSM France.
- Financement de 36 places sentinelle repérage et 8 places sentinelle évaluation orientation.

Projections 2023 :

- Poursuite des formations santé mentale en fonction des budgets octroyés.

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 2 : Enfants-adolescents-grands adolescents-adultes : Faciliter l'accès aux droits, à la prévention et l'accès aux soins des personnes présentant un handicap mental ou psychique

Pilotes :

M. AISSAT (UGEAM)

S. BAUDONCOURT (UGEAM)

Actions développées par l'UGEAM BFC :

Le Groupe UGECAM (*Union pour la gestion des établissements des caisses d'Assurance Maladie*) est un groupe de l'Assurance Maladie. Il en porte les valeurs d'universalité, de solidarité, de responsabilité et d'innovation. Il est à but non lucratif.

Piloté par une Direction Nationale, le Groupe UGECAM est constitué d'environ 250 établissements et services répartis sur plus de 150 sites, à la fois dans les champs sanitaire et médico-social, qui sont gérés par 13 unions régionales. L'UGEAM Bourgogne Franche Comté gère plus de 20 établissements et services sanitaire ou médico-sociaux.

Les établissements et services médico-sociaux du Groupe UGECAM inscrivent principalement leur action dans le champ du handicap. Leur savoir-faire est reconnu tout particulièrement dans le champ du polyhandicap des adultes comme des enfants. Ils partagent l'objectif d'améliorer l'accès aux soins pour les personnes accompagnées, une priorité partagée au sein de la branche maladie.

Ainsi le Projet Stratégique du Groupe précise que les établissements et services du Groupe UGECAM veilleront à renforcer l'accès aux soins des personnes handicapées et dépendantes (soins dentaires, ophtalmologiques, gynécologiques en particulier). Pour cela, en amont, ils travailleront en lien avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Et, en aval, ils travailleront avec les acteurs des secteurs sanitaires ou médico-sociaux.

Pour mener à bien cette mission l'UGEAM BFC a choisi de :

- Déployer une organisation interne spécifique propice à la promotion de l'accès aux droits, à la prévention et l'accès aux soins des personnes accompagnées par les établissements et services.
- Développer ses relations avec les CPAM de Bourgogne Franche-Comté, dont celle du Jura, pour lutter contre le renoncement aux soins et améliorer l'accès aux droits de personnes en situation de handicaps.
- De promouvoir la démarche et les outils déployés par l'association Handidactique. En effet, cette association a développé un questionnaire nommé « handifaction » qui a pour but, en temps réel, de faire l'état de l'accès (ou non) aux soins et des difficultés pour y accéder par les personnes qui vivent avec un handicap. Cet outil est reconnu et validé comme base d'information par le Ministre de la Santé et la Directeur National de l'Assurance Maladie.

La démarche HANDIFACTION :

Elle a été lancée dans le Jura par la journée **du 17 septembre 2020** (dans les locaux de JURAPARC) à Lons-le-Saunier. Durant cette journée organisée par le SAMSAH du Jura, le SESSAD et l'IME de MONTAIGU, Mr JACOB président de l'association HANDIDACTIQUE a présenté les enjeux de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, le questionnaire HANDIFACTION, ses objectifs ainsi que les résultats nationaux et régionaux. Suite à cette journée, de nombreux acteurs locaux ont souhaité se mobiliser pour améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap et promouvoir le questionnaire HANDIFACTION.

Mme GINESTON, coordinatrice de la plateforme en psychiatrie et santé mentale du Jura, suite à cette journée, a proposée à l'UGECAM BFC de présenter le questionnaire HANDIFACTION aux différents acteurs locaux présents lors des cellules cas complexe ou auprès des CLSM.

Ces présentations furent l'occasion de parler des difficultés d'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap, de promouvoir le questionnaire HANDIFACTION mais également de présenter le projet régional d'accès à la santé et aux soins de l'UGECAM BFC. Elles permirent par exemple de connaître et d'initier un partenariat avec le DAC de Franche-Comté pour mieux accompagner les parcours de soins complexes des personnes accompagnées par l'UGECAM BFC.

Des présentations ont eu lieu lors de l'année scolaire 2020-2021 à Saint Claude et à Champagnole.

En raison de la crise sanitaire, les interventions prévues en 2021-2022 en CLSM du pays lédonien et du pays dolois ont été reportées.

Favoriser l'accès à la santé et aux soins :

Mise en place de collaborations rapprochées entre les établissements et services de l'UGECAM dans le Jura et la CPAM du Jura, dans le but de lutter contre le renoncement aux soins et d'améliorer l'accès aux droits des personnes en situation de handicaps.

Cela s'est traduit par :

- L'expérimentation d'accompagnement des personnes vivant avec un handicap et de leurs familles mixant les expertises et moyens CPAM et UGECAM (information des familles, liens avec le Mission Accompagnement Santé (MAS), familles et professionnels de santé, ...)
- Au vu des premiers retours de terrain, et autant que de besoins, l'UGECAM BFC peut être sollicitée par les CPAM dans le cadre de la mission d'accompagnement en santé au titre de son expertise sur le handicap.
- La mise en place d'une formation spécifique, relative au handicap, pour les agents CPAM composant les Missions Accompagnement Santé (MAS). Cette formation s'est déroulée le 28 janvier et le 22 février 2022. 9 agents l'ont suivie.

Cette formation est composée de 4 séquences :

Séquence 1 : « Présentation de l'UGECAM régional et de la notion de handicap »

Objectifs : Identifier ses propres représentations, comprendre l'évolution du handicap et appréhender sa diversité.

Séquence 2 : « L'enjeu de l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap »

Objectifs : Comprendre les enjeux à partir d'un état des lieux de l'accès aux soins, identifier les leviers qui permettent un meilleur accès aux soins et à la santé.

Séquence 3 : « L'écosystème du handicap »

Objectifs : Repérer les acteurs et les dispositifs

Séquence 4 : « L'entourage de la personne vivant avec un handicap et sa place dans l'accès aux soins »

Objectifs : Comprendre le rôle important, les préoccupations et les droits des proches aidants

➤ La mise en place d'une formation spécifique pour les agents d'accueil de la CPAM.

Cette formation s'est déroulée le 15 et le 16 mars 2022 pour 12 agents.

Du fait du contexte sanitaire, seule la première séquence a pu être dispensée : « Le Handicap et l'accès aux soins »

Objectifs : Identifier ses propres représentations, comprendre l'évolution du handicap et appréhender sa diversité, comprendre les enjeux et faire un état des lieux de l'accès aux soins.

La seconde séquence sera présentée ultérieurement.

Au-delà du Jura, ces modules de formation sont en attente de validation pour être diffusés dans les 8 CPAM de BFC ainsi que par d'autres UGECAM dans les autres CPAM de France.

➤ En novembre 2021, participation à la semaine de l'emploi des personnes handicapées. Le SAMSAH du Jura a tenu un stand de présentation dans les locaux de Pôle Emploi à Lons le Saunier. Tous les professionnels de Pôle Emploi ont pu s'entretenir avec les représentants du SAMSAH et ainsi découvrir l'univers du handicap et plus particulièrement des troubles du psychisme.

Organisation spécifique interne aux établissements UGECAM

Mise en place d'une organisation spécifique au sein de ses établissements et services, du Jura et de BFC pour permettre un meilleur accès aux soins des personnes en situation de handicap :

➤ **La nomination de référents « accès aux soins et à la santé » au sein de chaque structure ou service de l'UGECAM BFC** pour développer des actions de prévention et accompagner la mise en place de consultations spécifiques. Dans ce cadre, les missions des référents seront de :

- Représenter leur établissement ou service au sein du groupe régional des référents,
- Participer à des groupes de travail en vue d'élaborer des propositions concrètes d'actions contribuant à l'accès à la santé et aux soins,
- Être une personne ressource sur une thématique au sein de son ESMS,
- Contribuer à la mise en œuvre des actions concrètes améliorant l'accès à la santé et aux soins.

- **L'accompagnement des bénéficiaires dans la saisine du questionnaire Handifaction** chaque fois qu'ils bénéficient de soins afin de bénéficier d'un indicateur qualité du soin effectué (qualité et effectivité du soin) et d'identifier les situations de renoncement aux soins en recherchant les facteurs de cause.

- **Adhésion des établissements et services à la CPTS du grand Lons portée par le Dr FAIVRE et M. LAMBEY.** Le contrat CPTS est signé. Son intégration permettra d'améliorer les parcours de soin des bénéficiaires, notamment les parcours les plus complexes et d'inscrire le projet de santé des établissements et services au cœur du territoire.

- **La promotion de l'accès à la santé et aux soins dans les établissements et services jurassien** par une exposition composée de 4 affiches et un kakémono. Cette exposition était accessible à tous dans les accueils des 4 antennes CMPP, des SAMSAH pin's et PIMS durant la 1^{ère} quinzaine de juillet. À l'IME les 100 Tilleuls, l'exposition est permanente, en accès libre au rez-de-chaussée du pavillon accueil.

- **Promotion du PTSM** par l'intervention de la coordinatrice en réunion d'équipe.

- **Accueil en immersion** à l'IME et au CMPP d'une professionnelle du CHS.

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 4 : Être acteur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (Enfants-adolescents-grands adolescents-adultes et personnes âgées)

4.2.1 Pour les auteurs avoir une offre de soins adaptée aux besoins (délais, maillage, connaissance de la spécificité)

4.2.1 Présentation du Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales par Mme MAUFFREY – Directrice Générale de l'ASMH

Document qui sera joint dans son intégralité en annexe au bilan.

BILAN CPCA

CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

ANNEE 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P.3
1- LES CHIFFRES	P.5
2- PROFILS TYPES	P.6
3- ACTIVITE	P.6
<u>3.1 Suivi des personnes accompagnées</u>	P.6
<u>3.2 Astreinte</u>	P.7
<u>3.3 Atelier collectif</u>	P.7
<u>3.4 Stage de responsabilisation</u>	P.8
<u>3.5 Ecrits professionnels</u>	P.9
<u>3.6 Régulation logement collectif</u>	P.11
4- DEPLACEMENTS	P.11
<u>4.1 Rencontres partenariales</u>	P.11
<u>4.2 Tribunaux</u>	P.11
<u>4.3 Maison d'arrêt</u>	P.12
5- PARTICULARITES ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION	P.13
<u>5.1 Prise en charge des enfants</u>	P.13
<u>5.2 Elargissement géographique</u>	P.13
<u>5.3 Prises en charge des femmes auteures de violences</u>	P.13
<u>5.4 Outils d'évaluation des personnes</u>	P.14
<u>5.5 Formations</u>	P.14
CONCLUSION	P.15
ANNEXE 1 : REGLEMENT INTERIEUR CJ	P.16
ANNEXE 1BIS : REGLEMENT INTERIEUR PE	P.19
ANNEXE 2 : PROCEDURE D'ACCUEIL	P.22
ANNEXE 3 : CONTRAT D'ENGAGEMENT CJ	P.23
ANNEXE 3BIS : CONTRAT D'ENGAGEMENT PE	P.26
ANNEXE 4 : PAP ANONYMISÉ	P.29
ANNEXE 5 : LES RENCONTRES PARTENARIALES	P.33
ANNEXE 6 : PROGRAMME STAGE DE RESPONSABILISATION	P.34
ANNEXE 7 : STATISTIQUES CPCA ANNEE 2021	P.36

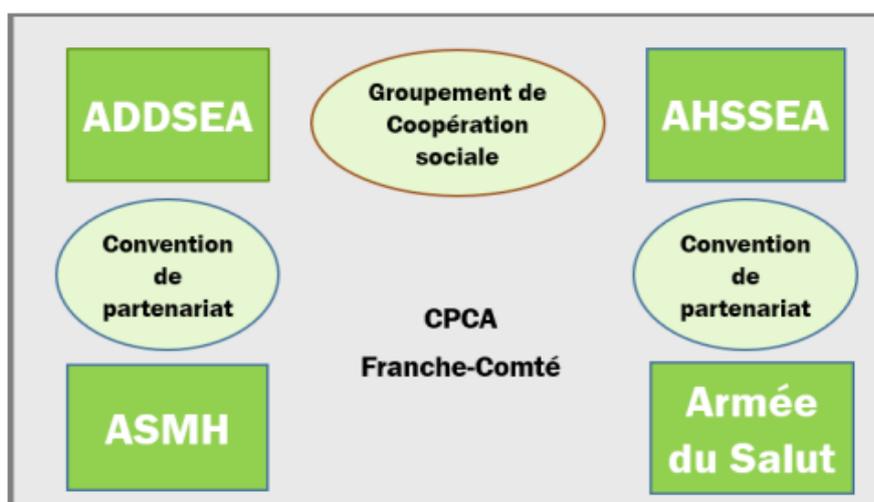
INTRODUCTION

Le Centre de Prise en Charge pour Auteurs de violences conjugales (CPCA) Antenne de Dole a vu le jour début janvier 2021. Il vient en réponse à un appel à projet suite au Grenelle 2019 contre les violences féministes et sexistes. Réponse construite à partir d'un travail en partenariat notamment avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Jura.

Dans un premier temps et bien avant de pouvoir accueillir du public, l'équipe du CPCA a dû trouver et organiser les logements collectifs. Tout un travail administratif a également été fait avec la réalisation des règlements, des procédures d'accueil, du contrat d'engagement et du projet d'accompagnement personnalisé. Ces outils permettent de poser le cadre du suivi psychosocial sur le service en contractualisant le placement et les objectifs.

En amont, le CPCA a pu voir le jour grâce aux rencontres partenariales réalisées avec la justice, les associations de lutte contre les violences conjugales du Jura, les associations d'aide aux victimes et les CPCA déjà présents sur le territoire franc-comtois (*Cf annexe 5*).

L'ensemble de ces CPCA se regroupe sous le nom de « **CPCA Les Remparts** » :



Il comprend plusieurs associations réparties sur le territoire :

- ADDSEA avec le CPCA Altérité à Besançon,
- AHSSEA gérant le CPCA AUVIV à Vesoul,
- L'Armée du Salut pour le CPCA de Belfort,
- Et enfin, l'ASMH pour le CPCA Antenne de Dole.

Le CPCA Altérité est le coordinateur de l'ensemble du CPCA Régional Les Remparts. Des groupes de travail sont organisés de façon à améliorer les prises en charge.

L'équipe du CPCA de Dole est opérationnelle depuis mai 2021. L'équipe actuelle est composée d'une cheffe de service en 0.1 ETP, d'une psychologue en 0.20 ETP et d'une travailleuse sociale d'abord en 0.3 ETP puis en 0.5 ETP.

Les CPCA accueillent des personnes sur **décision de justice** soit en :

- ✓ **Placement extérieur** (*« aménagement de peine sous écrou [...] qui permet à une personne condamnée de bénéficier d'un régime particulier de détention l'autorisant à quitter l'établissement pénitentiaire afin d'exercer une activité professionnelle, de suivre un enseignement, une formation professionnelle, de rechercher un emploi, de participer de manière essentielle à sa vie de famille, de subir un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive. »¹⁾*)

- ✓ **Contrôle judiciaire** (*mesure « qui permet de ne pas laisser libre une personne soupçonnée d'infraction [...] Le juge prévoit les obligations que la personne soupçonnée doit respecter. Si la personne ne respecte pas ses obligations, elle peut être placée en détention provisoire. La mesure s'arrête sur décision du juge ou au plus tard à la fin du procès. »²⁾*).

1 – LES CHIFFRES

Le CPCA les Remparts antenne de Dole a accueilli depuis le début de l'année 2021, **6 personnes** dont quatre personnes placées sous contrôle judiciaire (**CJ**) et deux personnes en placement extérieur (**PE**).

Parmi **les personnes hébergées**³, trois ont quitté le CPCA avant la fin de l'année en raison de la fin de leur placement, et ont choisi de poursuivre leur suivi en tant que volontaire, en individuel ou en couple.

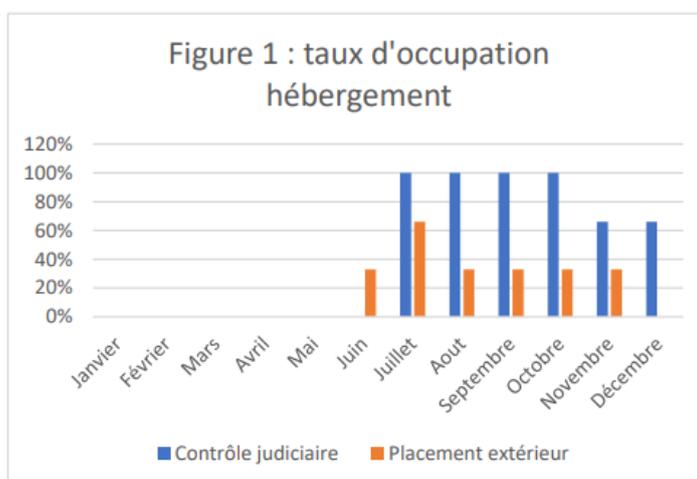
En moyenne, la **durée d'accompagnement** pour les personnes hébergées est de 3,6 mois avec un écart type de 4,5 mois. La durée de séjour la plus courte étant d'une semaine et demi et la plus longue n'étant pas encore terminée à ce jour.

Le CPCA antenne de Dole possède trois places dédiées à des personnes sous contrôle judiciaire et trois places pour des personnes bénéficiaires d'un aménagement de peine (placement extérieur). De plus, 8 places sans hébergement sont destinées à des personnes volontaires. Les personnes dites volontaires sont des personnes souhaitant d'elle-même entamer un suivi au CPCA ou des personnes sous obligation de soins.

Concernant l'hébergement, la première personne accompagnée est arrivée en juin 2021 en placement extérieur. Une autre personne sous aménagement de peine est arrivée le mois suivant ainsi que trois personnes sous contrôle judiciaire.

Une personne accompagnée en placement extérieur a été réincarcérée pour non-respect de ses obligations.

Le **taux d'occupation** s'est ensuite stabilisé jusqu'au mois de novembre 2021 avec la sortie d'une personne en PE et une personne sous CJ, la sortie d'une autre personne sous CJ au mois de décembre 2021 aussitôt remplacée (*cf figure 1*).



2 – PROFILS TYPE

Concernant la problématique des violences conjugales nous n’observons pas de « profil type ». En effet, les violences conjugales touchent tous les milieux, tous les âges et différentes cultures.

Pour imaginer ces propos, nous avons accueilli des personnes avec un très bon niveau de vie (2 500€ de revenu mensuel, en emploi stable et parfois propriétaire), et d’autres vivant dans une grande précarité.

La plus jeune personne reçue au sein du dispositif était âgée de 25 ans et la plus âgée de 54 ans.

Nous avons pu observer tous types de situations professionnelles : sans emploi, intérim, CDDI, CDD, CDI... Différentes cultures sont aussi présentes dans les personnes accompagnées par le CPCA avec tout de même une majorité de personnes de nationalité française.

Toutes les personnes reçues résident de manière habituelle sur le territoire jurassien.

3 – ACTIVITE

3.1 SUIVI DES PERSONNES ACCOMPAGNEES⁴

La volonté du CPCA pour assurer un suivi de qualité est de rencontrer chaque personne accompagnée (hébergées et volontaires) en entretien psychologique deux à quatre fois par mois et quatre fois par mois en entretien socio-professionnel. Le suivi est aussi assuré par le biais d’actes informels tel que les entretiens téléphoniques, des échanges de mails, des entretiens imprévus entre les personnes accompagnées et l’ensemble de l’équipe du CPCA (contrôle des temps de présence au logement, gestion du stress, astreinte téléphonique tous les soirs et tous les week-ends par l’équipe de Direction...). De plus, la travailleuse sociale effectue des visites au sein des logements deux fois par semaine et organise des temps de réunion pour la vie en collectivité une fois toute les deux semaines (*cf IV, f. régulation logement collectif*).

Cette activité varie en fonction du taux d’occupation, du taux de présence des professionnelles et de la disponibilité des personnes reçues (étant pour la plupart en emploi). En moyenne, chaque personne est reçue 2 fois par mois par la psychologue et 4 fois par la travailleuse sociale sur des entretiens d’une durée d’une heure à une heure trente en plus des actes informels et des visites dans les logements.

De plus, en fonction des problématiques et besoins, les conjointes des hommes hébergés peuvent être reçues par l’équipe du CPCA pour faire le point sur la situation et/ou pour les orienter vers les structures/associations adaptées. Ces entretiens permettent aussi de travailler avec l’auteur accompagné sur des conflits persistants ou des fragilités.

Ils apportent des pistes de travail. Les entretiens avec les conjointes consentent à prendre en compte le point de vue et les besoins de la victime, surtout en cas de séparation et apportent à la travailleuse sociale les points à aborder afin de préparer la sortie de l'auteur du dispositif.

Lorsque le couple a la volonté de rester ensemble, des entretiens de couple sont menés par la psychologue et la travailleuse sociale. Ceux-ci permettent de favoriser l'échange, d'aborder les difficultés et de travailler sur des pistes communes de gestions des conflits. Chaque couple volontaire accompagné par le service est reçu une à deux fois par mois. Ces entretiens se sont rajoutés à nos missions mais nous paraissent nécessaires pour lutter contre la récidive et préparer le retour à domicile lorsque nécessaire ou de façon à pouvoir proposer des médiations pour la garde des enfants. Ces entretiens peuvent aussi se poser comme un soutien au couple.

3.2 ASTREINTE

L'équipe de direction se relaie chaque semaine pour contrôler la présence des personnes hébergées sur les temps d'assignation à résidence et est aussi présente en cas d'urgences ou d'imprévus à gérer.

Le contrôle des assignations à résidence se fait par le biais d'appels téléphoniques sur le téléphone fixe disponible dans les logements (téléphone qui ne peut émettre d'appel) chaque nuit entre 17h30 et 9h. La personne d'astreinte peut aussi se déplacer sur les logements la semaine ou le week-end pour contrôler les personnes hébergées et profiter d'un temps d'échange informel.

3.3 ATELIER COLLECTIF

Nous avons réalisé deux ateliers collectifs sur les thèmes du rappel à la loi et de la jalousie. Ceux-ci se déroulent sur des séances de deux heures et ont nécessité environ quatre heures de préparation chacun avec recherches scientifiques et juridiques sur le sujet, organisation, préparation administrative et recherche et création d'outils.

Nous avons choisi de faire ces ateliers sur les périodes où les résidents étaient le plus nombreux c'est-à-dire sur les mois où le taux d'occupation était le plus important afin de former un groupe homogène et dynamique.

A chaque fin de séance, l'ensemble des résidents était invité à réfléchir au thème de la prochaine séance. C'est donc à partir de cette réflexion que le thème de la jalousie a émergé pour le deuxième atelier. Lors du debriefing réalisé individuellement en entretien, les personnes ont pu nous dire qu'elles avaient apprécié ces ateliers.

Les ateliers collectifs sont obligatoires pour les résidents, ainsi toutes les personnes accompagnées par le CPCA ont pu y participer.

A la suite de chaque atelier, la psychologue et la travailleuse sociale organisent des entretiens individuels de façon à reprendre chaque point abordé en groupe, à évaluer la pertinence de l'atelier et la bonne compréhension, par la personne, de la thématique abordée.

3.4 STAGE DE RESPONSABILISATION

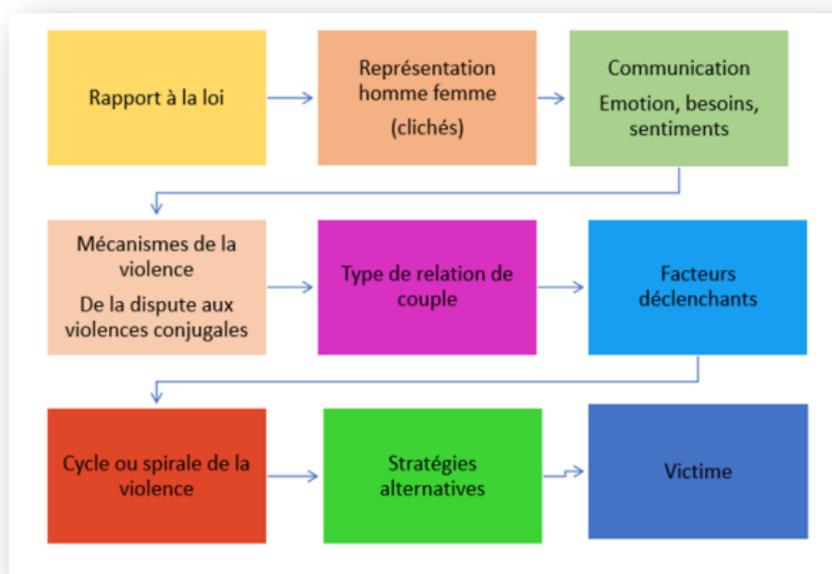
L'Association Saint-Michel le Haut en accord avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Dole s'est portée volontaire pour organiser les stages de responsabilisation dans le cadre d'une médiation pénale. Un premier stage expérimental s'est déroulé les 20 et 21 octobre 2021 et a permis d'accueillir huit personnes sur les treize initialement convoquées.

Le stage de responsabilisation se déroule sur deux jours soit 14 heures. Il explore les thèmes de la violence, des représentations hommes/femmes, de la loi, de l'impact sur les victimes et de la communication non-violente...

Le stage de responsabilisation est financé en partie par une participation demandée aux personnes convoquées. Ces personnes sont orientées par le tribunal et doivent donc justifier de leur présence à ce stage.

Le stage se veut dans le même état d'esprit que les ateliers collectifs en favorisant la dynamique de groupe pour permettre une prise de conscience par les pairs.

Il doit évoquer les modules suivants :



Dans un souci de qualité et d'efficacité, le stage de responsabilisation a nécessité un temps de préparation considérable, décomposé en plusieurs temps :

- Lectures d'articles scientifiques sur le sujet,
- Recherche de contenus et de partenaires pour le programme,
- Visionnage d'outils (films, extraits de documentaires),
- Elaboration du programme (*cf annexe 6*),
- Rencontres avec les partenaires,
- Création de diaporama,
- Travail administratif,
- Echanges de mails et d'appels avec les partenaires,
- Organisation des journées, de la salle et achats,
- Entraînement à l'utilisation des différents outils,
- Comptabilité,
- Réalisation du compte-rendu.

Malgré nos sollicitations auprès des différents partenaires possibles, seul un a répondu présent dans le cadre de la convention réalisée avec le CHS Saint-Ylie.

Pour 2022, en lien avec le SPIP du Jura, le CPCA a prévu l'organisation de quatre sessions de stage de responsabilisation.

3.5 ECRITS PROFESSIONNELS

Le CPCA demande un temps particulier en termes d'administratif.

Des écrits professionnels sont réalisés tout le long du suivi des personnes hébergées notamment le contrat d'engagement signé dès l'arrivée de la personne sur le CPCA. Il permet de contractualiser l'accompagnement.

Le projet d'accompagnement personnalisé est utilisé comme un outil d'évaluation par l'équipe du CPCA. Celui-ci permet de travailler avec la personne sur son projet et d'en évaluer l'évolution. Le livret d'accueil (*cf. annexe 7*), quant à lui, permet d'aborder tous les points importants au bon déroulement du suivi et d'apporter les informations importantes en termes de protection des données pour les personnes hébergées.

Avant chaque audience décisionnelle au tribunal correctionnel pour les personnes hébergées, l'équipe du CPCA travaille sur un rapport psychosocial à destination des différents juges. Celui-ci doit être envoyé à la justice une semaine avant l'audience.

Les plans des rapports s'appuient sur l'expérience du CPCA Altérité de Besançon qui a répondu aux attentes du Parquet de Besançon et ont été adaptés à notre pratique.

Le rapport psychosocial à destination du Parquet concernant les personnes sous contrôle judiciaire justifie d'environ 10 pages. Voici le plan détaillé auquel il répond :

- I- Présentation de la situation, rappel court des faits inscrits sur ordonnance du Juge
- II- Rappel des attendus du Juge (obligations)
- III- Histoire familiale
 - a. Anamnèse
 - b. Vie affective
 - c. Historique en relation avec la compagne plaignante
 - d. Scolarité, vie professionnelle, employeur actuel
 - e. Santé, addictions
- IV- Antécédents judiciaires
- V- Situation matérielle
- VI- Evaluation de la situation sociale et parentalité
- VII-Compte-rendu psychologique
 - a. Personnalité
 - b. Psychopathologie
 - c. Positionnement par rapport aux faits
 - d. Positionnement vis-à-vis de la victime
 - e. Facteurs de risques
 - f. Facteurs de protection
- VIII-Conclusion

Le rapport psychosocial pour les personnes en placement extérieur, à destination du Juge d'Application des Peines, contient environ 3-4 pages. Celui-ci reprend les points suivants :

- I- Contexte
- II- Comportement au sein du CPCA ASMH
- III- Projet à l'issue du placement extérieur
- IV- Evaluation psychosociale
- V- Conclusion

Au-delà des rapports psychosociaux, chaque mois, une attestation de respect des obligations doit être rendue aux CPIP référents et parfois aux avocats.

Chaque volontaire sous obligation de soins doit remettre une attestation de suivi psychologique après chaque rendez-vous à leur CPIP ou à leur avocat.

De plus, pour chaque nouvel accueil ou chaque sortie du dispositif CPCA, une « fiche statistique » doit être envoyée au responsable du CPCA Les Remparts.

Cette fiche reprend la situation globale des personnes ainsi que les problématiques et difficultés rencontrées à l'arrivée et à la sortie. Chaque entretien est comptabilisé sur cette fiche (entretien psychologique, entretien socio-professionnel, entretien de couple, entretien avec la conjointe, entretien avec les enfants, groupe de parole, atelier collectif).

Un tableau d'activité est tenu par le CPCA, celui-ci permet de coter l'ensemble des actes réalisés sur le service (entretien, écrits professionnels) afin de garantir une meilleure traçabilité.

3.6 REGULATION LOGEMENT COLLECTIF

Parmi les déplacements de l'équipe du CPCA, nous relevons aussi les rendez-vous pour les régulations d'appartement. Ainsi, régulièrement, la travailleuse sociale et éventuellement la psychologue se rendent au sein des logements du CPCA pour s'assurer que tout se déroule correctement (ménage, entretien du logement, respect de l'interdiction des visites au sein du logement...), que les personnes n'éprouvent pas trop de difficultés à être ensemble et si c'est le cas, pour leur proposer des médiations. Ces régulations durent en moyenne une heure et peuvent aller jusqu'à une heure trente si nécessaire. Elles se déroulent le plus souvent en fin de journée afin de rencontrer les personnes à leur retour de travail.

4 – DEPLACEMENTS

La configuration du Parquet du Jura nécessite des déplacements sur le territoire jurassien, notamment pour se rendre au Parquet de Lons-le-Saunier. Certains déplacements ont eu lieu également pour favoriser la communication sur l'ouverture du dispositif et entretenir les relations avec les partenaires.

4.1 RENCONTRES PARTENARIALES

Dans un premier temps, pour la mise en place du dispositif, l'équipe de direction du CPCA a rencontré différents partenaires (cf annexe 5).

De nombreuses réunions partenariales ont aussi eu lieu pour permettre la communication autour du dispositif tant sur son fonctionnement propre que sur les possibilités de collaboration avec les partenaires. A ce jour, d'autres rencontres sont encore prévues notamment avec l'Association de la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte du Jura et avec les délégués du procureur.

4.2 TRIBUNAUX

La travailleuse sociale du dispositif peut se rendre disponible pour accompagner les personnes hébergées le jour de leur audience au Tribunal Correctionnel de Dole ou de Lons-le-Saunier.

La participation de la travailleuse sociale aux différentes audiences trouve son intérêt pour rassurer les personnes accompagnées, se faire identifier par les partenaires (avocats, juges, associations...) et s'assurer que les éléments des rapports psychosociaux rédigés par l'équipe du CPCA soient pris en compte et utilisés à bon escient.

4.3 MAISON D'ARRET

La psychologue et la travailleuse sociale ont déjà été amenées à réaliser un entretien au sein de la maison d'arrêt de Lons-le-Saunier sur demande de la CPIP d'un auteur de violences conjugales. Cet entretien avait pour vocation d'étudier la pertinence d'un aménagement de peine pour cette personne, de lui expliquer le fonctionnement du dispositif et d'évaluer son degré de déni vis-à-vis des faits, et ses attentes par rapport au CPCA.

Les entretiens à la maison d'arrêt ne sont pas systématiques mais ont permis de connaître le profil de la personne que nous allions recevoir et d'imaginer en amont l'accompagnement que nous allions pouvoir lui proposer. De plus, cet entretien nous semble important pour apaiser certaines inquiétudes que les personnes peuvent avoir au sujet de notre service et d'expliquer dès le départ son fonctionnement.

Par expérience nous pensons que ceci est plus sécurisant pour eux et de notre côté, cela nous permet de nous assurer de leur bonne compréhension des attentes et des missions du CPCA Antenne de Dole.

5 – PARTICULARITES ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

5.1 PRISES EN CHARGE DES ENFANTS

Lors de la première année de pratique, de nombreux besoins ont émergés, notamment dans la prise en charge des enfants des hommes accueillis. En effet, le règlement du CPCA interdit les visites d'enfants dans les appartements. Ainsi, lorsqu'un homme auteur en instance de séparation est accueilli sur le dispositif, la question des droits de visite pour le père est toujours problématique. C'est pourquoi l'équipe du CPCA a souhaité rencontrer l'ASEAJ (Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte du Jura). L'objectif étant de mettre en place un partenariat qui permettrait d'assurer les passages de bras pour les enfants de la façon la plus sécurisante possible pour la mère victime et les enfants.

D'autres possibilités sont envisagées par le CPCA pour atteindre l'objectif du soutien à la parentalité. L'une des possibilités pourrait être de permettre aux pères d'avoir un lieu de visite et d'accueil pour les enfants. En effet, nous avons observé notamment en période d'hiver que les pères se retrouvaient vite démunis face aux activités qu'ils pouvaient proposer à leurs enfants, sans que cela ne nécessite de dépense trop onéreuse et qu'ils soient contraints de se voir dehors. Cela pourrait aussi permettre aux pères ayant des droits d'hébergement de maintenir un lien fort avec leurs enfants, en offrant la possibilité d'accueillir les enfants sur tout un week-end et non pas seulement sur quelques heures. L'idée d'accéder à un appartement dédié aux visites père/enfants est en travail. Cependant, les budgets du CPCA et le temps de travail de l'équipe ne permettent pas, pour le moment, la mise en place de cette structure.

5.2 ELARGISSEMENT GEOGRAPHIQUE

Nous avons pu relever que l'équipe du CPCA s'est confrontée à des difficultés géographiques. Parmi les six personnes volontaires, trois proviennent de zones géographiques assez éloignées dont un vivant à la frontière Suisse. Pouvoir proposer des permanences sur l'ensemble du territoire jurassien pourrait permettre non seulement de régler certains freins aux rendez-vous comme la mobilité, les horaires de travail de chacun... mais aussi de pouvoir accueillir un nombre de volontaires plus important en sensibilisant une population plus large que celle du bassin Dolois.

5.3 PRISES EN CHARGE DES FEMMES AUTEURES DE VIOLENCES

Bien que le CPCA n'accueille aujourd'hui que des hommes, l'équipe reste très consciente que les violences conjugales sont le fait également des femmes. Après avoir échangé avec les partenaires, les services de police, les avocats du barreau du Jura, il nous est apparu évident que la prise en charge des femmes violentes devenait une nécessité. Nous travaillons actuellement autour de cette problématique et de nombreux besoins sont à noter : l'acquisition d'un appartement dédié, une augmentation du temps de travail, des temps de

formation nécessaire à la spécificité des femmes violentes, des outils adaptés à cette prise en charge spécifique.

5.4 OUTILS D'ÉVALUATION DES PERSONNES

Pour mener à bien la prise en charge psychologique des personnes auteures de violences conjugales, le CPCA nécessite l'apport d'outils psychologiques standardisés.

En effet, ces outils permettent une évaluation plus juste de la personne qui ne repose plus seulement sur l'intuition. Ces outils peuvent parfois nécessiter là encore des formations avant d'être utilisés. La spécificité du CPCA implique d'avoir des outils liés à l'évaluation du risque de passage à l'acte violent, à l'évaluation de la personnalité ainsi qu'à l'évaluation de la dépression. Nous savons en effet que d'après les recherches scientifiques, la dépression est fortement corrélée au passage à l'acte violent. Or, nous savons également que les personnes violentes sont souvent alexithymiques (éprouvent une difficulté à ressentir, identifier, exprimer leurs propres émotions ou celles d'autrui), ce qui les empêche d'être conscientes de leur mal-être et de le partager au thérapeute.

L'apport des outils dans les entretiens pourrait donc permettre de déceler plus vite les troubles de l'humeur ou de la personnalité des personnes accueillies et d'organiser de manière plus efficace leur prise en charge.

5.5 FORMATIONS

Afin de s'adapter au mieux au public reçu et à sa prise en charge, des temps de formation sont nécessaires et prévus en partie par le CPCA Les Remparts et par la FNACAV (analyse de la pratique, formations sur les violences conjugales...).

La spécificité du CPCA implique de se mettre régulièrement à jour sur les lois concernant les violences conjugales, qu'elles soient destinées aux auteurs, aux victimes et aux enfants. Des temps de formation en continu sont donc nécessaires.

5.6 PARTENARIAT AVEC LE CHS

Pour compléter ses modalités de prise en charge, le CPCA souhaite renforcer son travail partenarial avec le CHS notamment sur 2 axes :

- Proposer aux auteures de violences conjugales une participation à des groupes de paroles du CHS ;
- Orienter vers le CHS, certains auteures de violences conjugales pour des évaluations psychiatriques et des suivis.

CONCLUSION

La première année du CPCA s'est composée de deux temps : la création, préparation et ouverture du service puis l'accueil des premières personnes accompagnées.

Sur les 8 derniers mois de l'année 2021, ce sont **7 personnes hébergées** et **3 volontaires** (qui n'ont jamais été hébergés), qui ont été accueillis sur orientation de la justice ou non.

Le roulement des places disponibles a démontré qu'il restait le plus souvent, deux places en placement extérieur par manque d'orientation de la part des juges.

Pour autant, l'activité du CPCA Antenne de Dole a été intensive et montre l'intérêt d'un tel dispositif dans le Jura.

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 4 : Être acteur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (Enfants-adolescents-grands adolescents-adultes et personnes âgées)

4.1 Poursuivre et renforcer le partenariat avec la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité en travaillant des outils de communication, de formation, de prévention.

4.2.1 Pour les auteurs avoir une offre de soins adaptée aux besoins (délais, maillage, connaissance de la spécificité)

4.2.2 Pour les victimes : valorisation de l'existant, développement et pérennisation

Pilotes :

État : S. DEBLAERE

ASMH : E. ANDRÉ

CHS : Dr GUILLAUME, MT. BONNAFFOUX et P. GAUDIN

4.1 Poursuivre et renforcer le partenariat avec la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes

Partenariat Coordination PTSM et Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité) S. DEBLAERE.

Liens entre nos services : Droits des Femmes – Coordination PTSM – ARS

Amélioration de la prise en charge (ex : Accueil audition, accompagnement des victimes, déplacements, accueil CHS).

Rencontre partenaires (CPAM, IREPS, OPPELIA...) et partage d'informations (formations, informations territoire, APP, partage connaissances et compétences au profit des associations de lutte contre les violences) et participation à certaines instances (Cellules de cas complexes...)

4.2.1 Pour les auteurs avoir une offre de soins adaptée aux besoins (délais, maillage, connaissance de la spécificité)

Création en 2020 du Centre de prise en charge des auteurs « Les Remparts », antenne confiée à l'ASMH de Dole.

L'aspect innovant et spécifique de ce projet est la résultante d'un travail partenarial engagé depuis plusieurs années entre l'ASMH et le CHS.

La convention cadre signée le 02/12/19 entre le CHS et l'ASMH, le travail avec le CMP de Dole ont favorisé l'obtention de ce projet pour notre département.

Suite à la réponse à un appel à projet à l'automne 2020, création d'un CPCA régional avec une antenne dans le Jura sur la ville de Dole qui comprend :

- l'hébergement et l'accompagnement pour 6 auteurs de violences conjugales suite à une décision de justice (3 en pré-sentenciel et 3 en post-sentenciel) .

- l'accompagnement pour un public volontaire, qui a déjà débuté. Le CPCA accompagne à ce jour deux personnes.

L'accompagnement des auteurs se décline par de la thérapie individuelle, un accompagnement socio-professionnel, un accès au groupe de parole mené par le CHS, des ateliers collectifs et un suivi psychologique par le CPCA.

Des rencontres avec les différents services de justice ont lieu ces derniers mois : Parquet de Lons, Juge d'application des peines, SPIP, l'AEM..., mais aussi avec les associations en charge des victimes telles France Victimes et Femmes Debout.

De plus, deux rencontres (octobre 2020 et janvier 2021) avec l'équipe du CMP ont permis d'évoquer les collaborations entre CHS et CPCA de l'ASMH à savoir : l'admission des auteurs du CPCA au sein du groupe de parole, l'orientation auprès du médecin psychiatre, la possibilité d'orienter les auteurs sur les permanences de l'EMP au sein du CHRS (convention à la signature).

Le service accueille ses premiers auteurs depuis l'été 2021 et les premiers bilans sont positifs.

Le CPCA anime des stages de responsabilisation pour 2021 en lien avec les services de la justice. Dans le cadre de ces stages, les professionnels du CHS sont sollicités pour intervenir sur certaines thématiques.

4.2.2 Pour les victimes : valorisation de l'existant, développement et pérennisation

- Suite à un AAP de l'ARS dans le cadre du Ségur, Femmes Debout et le CIDFF mettent en œuvre le projet « Guérison de femmes »

Descriptif : Offrir aux femmes victimes de violence et dans l'impossibilité d'accéder aux soins - quel qu'en soit la raison - une prise en charge psychologique sur l'ensemble du territoire jurassien en s'appuyant sur les deux associations du territoire – CIDFF 39 et Femmes Debout- identifiées comme lieu d'accueil et/ou d'hébergement, d'accès aux droits et d'accompagnement social.

Ce projet répond principalement à l'objectif général 5 du PRAPS : « déployer les conditions d'une offre médico-sociale, sanitaire et sociale permettant une prise en charge globale et de qualité. »

Public cible

Les femmes victimes de violence :

- **Habitant les quartiers QPV** dont l'accès aux soins est freiné et/ou impossible
- **Résidant en milieu urbain** dont l'accès aux soins est freiné et/ou impossible et qui bénéficient d'un hébergement d'insertion ou de mise à l'abri d'urgence ou d'un accompagnement de la part des associations
- **Vivant en milieu rural** qui ne bénéficient pas de moyen de transport et/ou en situation précaire (social, économique, administrative...)
- **Migrantes**, isolées par la langue et la méconnaissance de leurs droits

Moyens humains : 3 psychologues soit 1.5 ETP à LONS, DOLE et SAINT CLAUDE

Durée de l'action : 3 ans

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 4 : Être acteur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (Enfants-adolescents-grands adolescents-adultes et personnes âgées)

Création d'une UA PED (Unité d'Accueil Pédiatrique des Enfants en danger)

Pilotes :

WANWANSCAPPEL Ghislaine – Déléguée Départementale Jura

BONNIOT Emma – Chargée de mission Développement Territorial en Santé

Contexte :

Dans le cadre du Plan de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2022, la mesure 6 prévoit le déploiement des Unités d'Accueil Pédiatrique Enfants en Dangers (UAPED) sur l'ensemble du territoire national.

Objectif :

Il s'agit d'organiser et de faciliter la prise en charge du mineur au sein d'un lieu unique. Le mineur est pris en charge par une personne accueillante/référente chargée de coordonner les différents professionnels qui doivent intervenir en fonction de ses besoins (prise en charge médicale, psychologique, audition, examens médicaux-légaux).

Cahier des charges :

L'instruction du 3/11/2021 pose le cadre de la mise en place des UAPED. L'unité doit se trouver dans un service pédiatrique ou d'urgence pédiatrique ou pédopsychiatrique et doit comprendre une salle d'audition permettant le recueil de la parole du mineur.

Financement :

160 000 euros de FIR ARS

Etat des lieux :

2 réunions ont été effectuées avec l'ensemble des acteurs concernés. L'établissement porteur a été identifié et sollicité, nous sommes désormais dans l'attente d'une confirmation de la part de l'établissement.

Date de mise en place probable : début 2023.

**GROUPE
PERSONNES ÂGÉS**

PTSM 39 BILAN 2021 ET PROJECTIONS 2022/23

Fiche synthétique de suivi d'action

Axe 1 : Améliorer la prise en charge des personnes âgées

- 1.1 Favoriser la communication et l'information sur les dispositifs et organismes du territoire (personnes âgées et gérontopsychiatrie)**
- 1.2 Mettre en place des formations cliniques pour les professionnels du secteur**
- 1.3 Organiser des immersions**
- 1.4 Travailler sur des cellules cas complexes personnes âgées et articulation gérontopsychiatrie (au sein des CLSM)**

Coordination PTSM : C. GINESTON - CHS

Volet PA social et médico-social :

G. MENANT Directeur du CCAS et coordonnateur de la Cellules cas complexes de Champagnole

Volet Gérontopsychiatrie :

Dr MORLET

S. VINCENT

Les partenaires :

CHIPR Salins les Bains

Le gérontologue du CHS

ABRAPA - Martial PARRENIN Directeur Territorial

A. SBA (CHS) et Christelle MOUILLARD (CD 39)

Les coordinateurs des CLSM ou Cellules cas complexes des CCAS.

Au vu du contexte et des autres actions PTSM 39 à engager, démarrage prévisionnel en 2023 selon les possibilités du groupe de travail.